



**ACTUALITÉ**

En finir avec l'Opération Campus ?

**MONDES UNIVERSITAIRES**

« La recherche publique française souffre ! »

**MÉTIER**

Doctorants contractuels

**ENTRETIEN**

avec Frédéric Maguet

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 609 NOVEMBRE 2012

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Formation, insertion et cohésion sociale



UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



**La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité**

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.  
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

# Ouvrir enfin la concertation

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Revenir à une gestion nationale de l'emploi dans les universités n'est pas une revendication nouvelle pour le SNESUP. Mais qu'elle soit le fait de présidents d'université est singulier. Refusant de choisir quel bras couper quand le désengagement de l'Etat saigne l'ensemble du service public d'enseignement supérieur, ce cri d'alarme de 15 présidents valide nos analyses et tente de réduire le fossé avec l'expression des collègues, des personnels et des étudiants.*

*Les établissements et les laboratoires sont en prise avec l'austérité et les coupes budgétaires, dont les conséquences bien réelles font peser le risque de fermeture de formations, de non renouvellement de contractuels, de gel d'emplois... Dans ce contexte, la création de 1 000 emplois, bienvenue pour l'enseignement, est cependant à apprécier à l'aune de près de 1 500 emplois gelés et plus de 3 000 supprimés depuis 2008 (chiffre relevé par la Cour des comptes).*

*Le courrier de S. Bonnafous (DGSIP), récemment adressé aux membres du CNESER, annonce une répartition, préparée en amont avec la seule*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*CPU, de seulement 80 % de la masse salariale correspondant à 791 emplois, répartition renvoyée à une mise en œuvre conditionnée par l'autonomie financière des établissements. La nécessaire résorption de la précarité dans l'ESR rend urgente la création d'emplois de titulaires à la hauteur des enjeux.*

*Menée au pas de charge, la discussion sur la future formation des enseignants, et en particulier le statut des futures ESPE, le cahier des charges de la FDE, l'articulation formation-concours... nous mobilise pour faire entendre la voix des universitaires sur un dossier qui ne saurait être du seul ressort du MEN. Par notre intervention, nous avons obtenu que l'ensemble des organisations soit reçu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à propos d'une réforme qui ne peut être bâclée...*

*Au moment où s'écrivent ces lignes, le processus des Assises de L'ESR persiste à contourner les réelles attentes des personnels et des étudiants. Le SNESUP fera entendre la voix de la communauté pour obtenir une loi en rupture avec les politiques précédemment menées.*

## ACTUALITÉ 4

- Entretien avec une activiste syrienne
- La saga de Sciences Po
- Hommage public à Pierre Duhaucourt
- Pour en finir avec l'Opération campus ?
- Sécurité sociale : les réformes structurelles attendront

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 7

## MÉTIER 16

- Doctorants contractuels
- Baisse très inquiétante des postes de second degré !

## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Qu'est-ce que l'Institut de recherche de la FSU ?

## DOSSIER 9

### Formation, insertion et cohésion sociale

Ce dossier consacré à l'insertion et à la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) répond à une double nécessité. D'une part, il nous faut, en tant qu'universitaires, prendre en compte le souhait légitime des jeunes que leur formation débouche sur une insertion, tout en refusant de réduire notre mission à cet unique objectif. D'autre part, dans une période marquée par la crise et ses conséquences dramatiques en termes d'emploi, il est indispensable que les universités s'affirment comme acteurs de premier plan de la FTLV. Les plus anciens retrouveront dans ce dossier les échos des initiatives conduites dès les années soixante, avant que la loi de 71 (dite « Loi Delors ») ne vienne entériner ce qu'on peut qualifier de « Yalta de la formation » : au système scolaire, la formation initiale, à l'entreprise, (auto)décrétée « formatrice », la formation professionnelle.



© Université de Flandres

- La professionnalisation par la recherche : faire tomber les idées reçues
- « La recherche publique française souffre ! »
- Nouveaux publics étudiants en licence

## INTERNATIONAL 21

- Alter Summit : Europe, le temps des mobilisations

## ENTRETIEN 22

- avec Frédéric Maguet, secrétaire général du SNAC

## CULTURE 23

- Entretien avec Abderrahmane Bouchène
- Le CNRS sous Vichy

## ÉPHÉMÉRIDE

**26-27 NOVEMBRE**

**Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche** organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Collège de France

**29 NOVEMBRE**

Dernier jour de vote pour le **congrès FSU**

**4 DÉCEMBRE**

**Journée nationale sur la formation des enseignants** (AG, conférences de presse)

**6 DÉCEMBRE**

**Commission de dépouillement SNESUP des votes FSU**

**8-9 DÉCEMBRE**

**Assises nationales d'Attac** à Mâcon

**13 DÉCEMBRE**

**Commission administrative**

**13 DÉCEMBRE**

**Conseil supérieur de l'Éducation**

**13 DÉCEMBRE, 16 H 30**

Moment d'hommage à **Pierre Duharcourt**

**17-18 DÉCEMBRE**

**CNESER** budgétaire et examen de la loi sur la refondation (ESPE)

# Entretien avec Samar Diab (Souria Houria), activiste syrienne

→ *Propos recueillis par Gérard Lauton*

Militante de Souria Houria (Syrie Liberté), Samar vit à Paris au rythme de la lutte pour une Syrie libre.

## OÙ EN EST AUJOURD'HUI LA SYRIE ?

La situation économique et sociale est désastreuse. Industries et commerces peinent à fonctionner et à payer les salariés. On n'achète plus rien, sauf médicaments et aliments ; tout est introuvable ou inabordable. Avoir sur soi plus de 4 boîtes de médicaments vaut la prison, sauf « cadeau » aux militaires. Un médecin surpris en train d'opérer peut être arrêté ou abattu. Même à Damas, des quartiers hostiles au régime sont bombardés.

## QUELLES PERSPECTIVES ?

Face à la fuite en avant<sup>(1)</sup> du régime, on a cru pouvoir miser sur un soutien international... Il y a eu le plan Clinton, un projet de gouvernement transitoire, des plans d'opposants syriens... Ceux de l'intérieur misent sur l'Armée Libre qui progresse : au Nord il y a une zone stable où la vie reprend, au risque des bombes. Nous ferons chuter le régime par nous-mêmes. Aucun pays n'interviendra militairement (sauf la Russie présente aux côtés du régime). L'ASL ne trouve des armes qu'en les prenant aux arsenaux. Des pays pourraient nous aider sur ce plan, avec des garanties.

Quant aux combattants venus d'ailleurs, certains peu nombreux (2 500) veulent rejoindre l'ASL qui ne les a pas convoqués et les tient à distance. Les médias ne voient qu'eux et oublient les nombreux supplétifs du régime : du Hezbollah et d'Iran (renforts et logistique) et de Russie (armements).

## QUEL RÔLE PEUT JOUER LA FRANCE ?

Elle peut nous aider au plan humanitaire avec le Comité de Secours à la Population Syrienne (CSPS)<sup>(2)</sup> : récolte de fonds, soutien médiatique à la Révolution, parrainages d'écoles, universités, villes syriennes par leurs homologues français. Quant à la voix officielle, qu'elle arrête de dire que l'opposition syrienne est divisée, alors qu'elle s'est réunie sur l'Appel du Caire. La France peut faire plus pour nous aider à hâter la chute du régime. ●

(1) 33 000 morts (20/jour) dont 3 300 enfants et 1 190 sous la torture ; 76 000 disparis ; 216 000 détenus ; 4,5 millions de déplacés intérieurs ; 317 000 exilés en camps de réfugiés, selon, « *Strategic Research and Communication Center* ». (2) Créé par 48 organisations (dont le SNESUP), en lien avec le CoDSSY (Collectif de Développement et Secours Syrien).

# Sciences Po : Saison 2 → par Annliese Nef

Les suites de la saga de la direction de Sciences Po peinent à améliorer l'image de l'institution (on verra à ce sujet le blog de J.-F. Bayart sur Média-part, à l'adresse suivante <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-francois-bayart/061112/passage-en-force-sciences-po>). Jean-Claude Casanova, président du CA de la Fondation nationale des sciences politiques, et Michel Pébereau, président du Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris, refusant l'invitation du ministère à attendre la publication du rapport définitif de la Cour des comptes sur l'institution, ont fait (mal) élire son nou-

veau directeur. Hervé Crès qui assurait l'intérim a en effet été désigné, alors même que son rôle dans les dérives qu'a connues Sciences Po n'est pas encore clair, par la moitié seulement des membres des conseils, les autres ayant voté blanc ou nul...

Le 14 novembre, une motion adoptée par 119 des 120 présents demandait aux deux présidents « de se retirer des conseils qu'ils dirigent, l'un depuis six ans, l'autre depuis vingt-quatre ans » et réclamait « l'organisation d'une nouvelle procédure de recrutement et d'élection ». Nul doute donc que la saga n'est pas terminée. ●

## CONGRÈS D'ORIENTATION DU SNESUP

**Les 26, 27 et 28 mars prochain se déroulera le congrès d'orientation du SNESUP. Conformément à nos statuts, deux votes seront organisés : l'un concernant le rapport d'activité de la mandature qui s'achève et l'autre concernant les motions d'orientation. La première étape interviendra le 13 décembre, lors de la CA du SNESUP. Il s'agit des déclarations formelles de dépôt des motions d'orientation. Ces déclarations sont à adresser au siège national par courriel à : [carmen.alava@snesup.fr](mailto:carmen.alava@snesup.fr) ou par courrier : 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. Les motions d'orientation devront parvenir pour la rentrée de janvier 2013 et seront publiées dans un supplément spécial congrès dans le courant du mois de janvier. Thierry Astruc**

le snesup

MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :** Guy Odent  
**Coordination des publications :** Thierry Astruc

**Rédaction exécutive :**  
Thierry Astruc, Annliese Nef,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73  
**ISSN :** 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © sagegamini

## Hommage public



© Didier Chamma

### à PIERRE DUHARCOURT

Un hommage public sera rendu à Pierre Duharcourt, économiste, dirigeant syndical du SNESUP et de la FSU, citoyen engagé, décédé brutalement en août dernier. Ses amis et proches se réuniront dans le grand amphithéâtre Poincaré du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le

**jeudi 13 décembre 2012 de 16 h 30 à 20 h 30**

Des témoignages viendront éclairer quelques-unes des facettes de ses engagements et des apports d'un homme entier qui aura illustré les plus hautes valeurs d'un universitaire citoyen.

Informations/contacts/inscription (obligatoire) :  
[carmen.alava@snesup.fr](mailto:carmen.alava@snesup.fr) ou 01 44 79 96 21

## Pour en finir avec l'Opération campus ?

→ par Christophe Pébarthe

Le rapport de la Mission nationale d'évaluation apparaît, pour qui sait lire, comme un véritable réquisitoire contre l'idéologie néo-libérale.

Présidée par le conseiller d'État Roland Peylet, la Mission nationale d'évaluation de l'« Opération campus » a rendu son rapport. On s'en doute, il ne s'agissait pas d'arrêter la politique de la majorité précédente mais bien de confirmer l'intérêt des projets. Ni audit, ni jury bis, il convenait de tenir compte, au moins le temps d'un rapport, « des difficultés rencontrées par les projets et des réserves qu'expriment divers acteurs à propos des méthodes et procédures suivies » (p. 3). Quatre thèmes étaient proposés à la sagacité des rapporteurs, les partenariats public-privé (PPP), les modes de « gouvernance », « la viabilité des plans de financement et la prise en compte de la vie étudiante ». Dix-neuf sites ont été visités. On notera que Saclay a été exclu car « trop spécifique et lié à d'autres enjeux en rapport avec le Grand Paris » (p. 4). Manifestement, tous les « coups de projecteurs » n'étaient pas bons à prendre. À la lumière de ce rapport, il est peu de dire que les problèmes récurrents des établissements apparaissent en pleine lumière. Les PRES qui, le plus souvent, ont la responsabilité de l'opération manquent cruellement de moyens humains. Sans insister sur le caractère paradoxal d'une politique encourageant le recrutement de personnel pour l'amélioration des campus au moment où les équipes présidentielles taillent vigoureusement dans les offres de formation, il suffit d'indiquer que le rapport souligne les difficultés de coordination entre les acteurs, notamment parce que les



© Université de Strasbourg

établissements membres des PRES regim-bent à abandonner leurs attributions en matière immobilière au profit de structures de prise de décision opaques et technocratiques.

Mais le gros du rapport porte sur les PPP. Sans prétendre critiquer ce mode de financement, les rapporteurs, qui sont des êtres prudents, n'hésitent pas à affirmer : « L'évaluation précise de la contrepartie financière des risques supposés transférés au partenaire privé et même la nature exacte de ceux-ci lui ont semblé assez souvent peu aisés à saisir par les établissements » (p. 5). La liste des inconvénients et autres incertitudes constitue un véritable réquisitoire pour qui veut bien tirer les conséquences d'une telle litanie : difficulté à assurer le suivi rigoureux de l'exécution du contrat de parte-

nariat, réduction de l'offre aux seules grandes entreprises, difficulté à apprécier le coût final, un partage incertain des responsabilités et des charges, etc. Dans la conduite de certains projets, le logement étudiant et plus généralement la vie étudiante sur le campus ont été considérés comme « une variable d'ajustement » (p. 22).

Sans doute est-ce au détour d'une incertitude que la critique la plus radicale apparaît. Au sujet de certains projets, des estimations « montrent un quasi-doublement des charges à payer sur le long terme [dans le cadre d'un contrat de partenariat] par rapport au montant de l'investissement équivalent qui serait réalisé en maîtrise d'ouvrage publique » (p. 20). L'idéologie néolibérale coûte cher, mais elle a la vie dure ! ●

## 14 NOVEMBRE, UNE ÉTAPE DE LA MOBILISATION EUROPÉENNE

Une grève interprofessionnelle largement suivie dans plusieurs pays européens (Portugal, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Italie), des grèves sectorielles (Belgique, Turquie...), des centaines de milliers de manifestants, des actions dans plus de vingt de pays, le 14 novembre 2012 marque une étape dans la mobilisation européenne contre l'austérité, pour l'emploi et un contrat social européen.

En France, à l'appel de l'intersyndicale CFTD, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, les manifestations organisées dans plus de cent villes ont vu défiler des dizaines de milliers de personnes. Initialement décidée dans des pays du Sud de l'Europe particulièrement frappés par les politiques européennes d'austérité, cette journée a trouvé le relais des syndicats européens, à travers un appel de la Confédération européenne des syndicats (CES). Prochaine étape connue à ce jour, le 23 mars 2013, journée de mobilisation décentralisée dans toute l'Europe, organisée dans le cadre unitaire de la démarche « Alter Summit » (voir article de la page « International »).

Marc Delepouve



© globalvoiceline

## SÉCURITÉ SOCIALE

# Les réformes structurelles attendront

→ par Frédéric Pierru, chargé de recherche au CNRS, Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (Lille 2)

Il est permis de se demander si le PLFSS n'est pas le signe d'une capitulation face aux oukases des intérêts économiques et financiers.

Le « budget » de la Sécurité sociale – plus précisément, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale – pour 2013 vient d'être voté par la représentation nationale. Voté est un bien grand mot. Ratifié serait un terme plus exact tant l'exercice est maîtrisé par les cabinets ministériels (Budget, Affaires sociales) et les administrations centrales. Le caractère technocratique de l'élaboration du PLFSS est encore accentué par le contexte budgétaire dégradé : il n'y a pas de grain à moudre, les députés et sénateurs de la majorité étant sommés de se plier à la discipline majoritaire et de fournir un soutien sans faille et acritique au gouvernement. Le « débat » de cet automne 2012 a, sans surprise, essentiellement porté sur les conditions de la réduction des déficits sociaux, sans guère de considération pour les bénéfices économiques et sociaux des dépenses sociales, qui, sous bien des rapports, constituent un investissement dans le « capital humain » (santé). Sous le regard menaçant des agences de notation et de la Commission Européenne, certaines franges patronales, relayées par les partis de droite, ont d'ailleurs mené une offensive victorieuse pour que le « trou de la Sécu » et le poids excessif des « charges sociales » restent au cœur des préoccupations du gouvernement qui, il faut bien l'avouer, ne montre guère d'autonomie intellectuelle.

### DANS LA CONTINUITÉ DES GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS

Bref, l'on se désole chaque année de l'étroitesse du périmètre idéologique dans lequel ce « débat » se déroule. En ce sens, le PLFSS 2013 est dans la continuité des PLFSS des gouvernements Fillon : sa grande ambition sera donc de ramener le déficit du régime général de 13,3 mil-

liards en 2012 à 11,4 milliards d'euros en 2013. Classiquement, le gouvernement a décidé d'augmenter les recettes et de poursuivre dans la voie de la maîtrise des dépenses. Côté recettes, l'on trouve des taxes dites « de poche », typiquement opportunistes : c'est le cas de la taxe sur la bière ou encore de l'augmentation des cotisations des travailleurs indépendants (respectivement 480 et 120 millions d'euros). Plus intéressante est l'instauration de la Contribution additionnelle de solidarité imposée aux pensions de 10 millions de retraités soumis à l'impôt sur le revenu ou à la taxe d'habitation au taux de 0,15 % pour 2013 puis de 0,3 % en 2014, pour des recettes attendues de 350 millions d'euros. Celles-ci seront affectées prioritairement à la prise en charge de la dépendance. Le principe invoqué pour justifier ce prélèvement nouveau est l'« équité intergénérationnelle » : les retraités bénéficieraient d'un certain nombre de « privilèges » par rapport aux actifs, injustifiables en temps de crise : niveau de vie moyen au moins égal, en fait supérieur, à la moyenne de la population, patrimoine plus important, avantages fiscaux (abattement de 10 % sur les pensions soumises à l'impôt sur le revenu, taux de CSG inférieur à celui des actifs). Pour autant, ici comme ailleurs, les moyennes sont trompeuses tant les inégalités sont grandes et ont tendance même à se creuser en raison de la montée en charge des réformes adoptées depuis 1993. En réalité, la véritable question est celle de la réduction de ces inégalités socio-économiques, qu'il

s'agisse des actifs et des inactifs. De ce point de vue, cette nouvelle contribution n'est pas satisfaisante. Côté dépenses, c'est surtout la branche maladie qui pose problème. De fait, le gouvernement a fixé le taux de progression de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à 2,7 %, c'est-à-dire 0,2 % de plus que le projet du gouvernement précédent. Cela dit, ce taux reste ambitieux car les dépenses de santé ont tendance à croître à un rythme annuel de 3,5 à 4 % par an. Cela représente quand même une économie à réaliser de 2,4 milliards d'euros !

▼  
En réalité, la véritable question est celle de la réduction de ces inégalités socio-économiques, qu'il s'agisse des actifs et des inactifs.  
▲

L'on peut mettre au crédit du gouvernement d'avoir enfin rompu avec la désastreuse politique de « responsabilisation financière » des assurés sociaux, consistant à transférer toujours plus de dépenses de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé et, pire encore, les malades. Pour autant, là encore, le PLFSS se signale par son peu d'ambition : on se contente

de mesures ponctuelles sur le prix des médicaments, sur les soins de ville ou les actes de radiologie et de biologie. Les réformes structurelles attendront. Ce diagnostic est conforté par l'actualité récente : le désastreux accord sur l'« encadrement » des dépassements d'honoraires ou la concertation engagée sur l'hôpital public, laquelle annonce un aménagement plus qu'une remise en cause des politiques d'inspiration libérale des années 2000, signalent un manque de volonté politique évident. Alors, PLFSS d'attente ou PLFSS de capitulation par rapport aux oukases des intérêts économiques et financiers ? ●

# ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## ILE-DE-FRANCE

### Zadig à l'université

→ par Julie Claustre, secrétaire de la section de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, SNESUP Ile-de-France

La question de la participation du SNESUP aux Assises territoriales d'Ile-de-France a été discutée dans les sections des universités concernées. Ainsi à l'université Paris 1, les sections ont considéré que le processus pouvait être l'occasion de faire entendre les positions syndicales.

En Ile-de-France, J.-P. Bourguignon a été désigné rapporteur de ces Assises et Katia Béguin de leur « coordination scientifique ». Chaque université pouvait envoyer trois représentants à chacune des trois réunions thématiques (gouvernance, réussite post-bac, recherche) les 2, 8, 11 octobre 2012.

Un focus sur la réunion « Recherche » du 11 octobre 2012 au lycée Hoche (Versailles) permet de mieux comprendre la rhétorique du processus des Assises. Celui-ci est entièrement institutionnel et d'abord destiné à légitimer l'échelon régional, érigé de manière très artificielle en échelon pertinent de la politique scientifique. La réunion s'ouvre par des propos liminaires du recteur de Versailles, de la vice-présidente Région (Isabelle This Saint-Jean), du préfet de région. Mais la démonstration tourne vite court. Révélant le vide abyssal de la réflexion des collectivités sur la recherche, recteur et préfet rendent hommage aux CPGE qu'abrite le lycée accueillant la réunion : il aurait fallu les avertir que les CPGE ne sont pas des acteurs de la recherche !

La réunion elle-même est menée par Marc Fontecave (Collège de France), président de séance. La liberté de ton dans les prises de parole est entière, mais le nombre de présents

pour une réunion de moins de 4 heures fait que chacun ne peut s'exprimer au mieux que 2 ou 3 fois et pour des interventions très brèves.

Relevons que le fait de consacrer un quart du temps à un thème, « l'innovation », qui ne saurait concerner tous les acteurs de la recherche et qui pourrait relever des trois autres, ampute nécessairement la discussion. De ce fait, le temps consacré au thème 3 (les métiers de la recherche) a été épuisé par la question du doctorat et par celle de la précarité, à l'exclusion de celles des salaires, promotions, statuts... Quant à la pénibilité et la souffrance au travail dans des établissements soumis depuis des années à des restructurations violentes, elles ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Des prises de parole semblent se dégager quelques consensus : sur le premier thème (financement), un redimensionnement de l'ANR (pas plus de 30-40 % des financements) et un changement de ses missions (programmes blancs pour projets risqués et pour jeunes chercheurs...); sur le deuxième thème (évaluation), une critique de l'ensemble des modalités d'action et d'organisation de l'AERES et la demande d'une autre instance nationale d'évaluation des collectifs et des personnes.

Bref, une intelligente mise en scène de la bonne volonté gouvernementale, des discussions ouvertes et instructives, à l'exclusion des thèmes qui coûtent cher en temps d'austérité. ●

## RHÔNE-ALPES

### Rhétorique et idéologie

→ par Isabelle Krzywkowski, membre de la section de Grenoble

Une « grand messe » pour moins de 200 personnes, dont le parterre était composé de « représentants du monde socio-économique » (comprendre : du monde entrepreneurial et institutionnel). Les membres de la tribune, bataillon en ordre de marche, préfet, recteurs, président du Conseil régional, président du CESER, rapporteurs choisis, se félicitent de voir « presque aboutir le processus de débat libre et contradictoire, engagé par l'État ». Si l'on manque de temps, ce n'est « pas précipitation, mais souci d'efficacité », et cela ne nuirait en rien à la qualité des débats, puisque, aucun doute, « c'est une vraie consultation ».

Tout sera de cet acabit, entre rhétorique et idéologie : formules creuses, lexique lisse (« orientation » pour « sélection », « écosystèmes d'innovation » pour « pilotage de l'ESR par la région et les entreprises régionales, etc. ), approches orientées glissées au détour d'une phrase (« On sait qu'une recherche sans CDD n'est plus possible »), soigneusement choisies parmi les contributions (« selon beaucoup, les LABEX permettent d'installer un moyen terme entre le récurrent et le contractuel ») – ou brillant par leurs omissions (décidément aucun rappel des interventions critiquant la logique de « l'excellence » ou les conditions de travail).

Du niveau local au niveau territorial, les pertes sont en effet sensibles : ce que les personnels en AG avaient réussi à imposer concernant les conditions de travail ou les préalables (mise en cause de la politique d'excellence, de l'ANR, de l'AERES, etc., dans des formulations pourtant déjà édul-

corées par les directions) a disparu. Les « rapporteurs » n'hésitent pas à ajouter des propositions de leur cru, ou à sélectionner dans les débats ce qui va dans le sens de ce qu'il faut entendre – il est vrai qu'il ne s'agit plus de « synthèses », mais de « points forts », autant dire un passeport pour la subjectivité.

Quand le ton menace de monter, la parole (bien souvent soigneusement sélectionnée) est coupée, et les clans clairement définis : d'un côté, ceux « qui ne souhaitent voir faire aucune concession sur les missions » et sont accusés de prendre des « postures »; de l'autre, ceux « qui veulent faire preuve d'un certain pragmatisme » et qui admettent le débat... « Débat libre et contradictoire », nous avait-on rappelé... avant de nous concéder une feuille de papier pour inscrire une unique question (pas de prises de parole pour la salle pendant les plénières), puis de couper très emblématiquement les micros après la présentation des synthèses de la journée... Quant au contenu : le projet de donner plus de poids aux Régions ne fait aucun doute : « les collectivités doivent trouver une place », elles « doivent être partie prenante », et elles sont appelées à intervenir partout, pour transformer des CDD en CDI, pour « sous-tendre la simplification de l'offre de formation », elles doivent être « valorisées » (ce à quoi doivent servir les SATT), et les personnels sont invités à développer leur sentiment d'appartenance à un établissement et à une région – à quand la « culture d'entreprise »?

En parallèle et contrepoint, le lien ESR/entreprises est constamment réaffirmé,

avec les pôles de compétitivité pour base exemplaire et la défense à tout niveau de la professionnalisation. Mettant en avant les « réussites du plan Campus », se profile aussi une logique de sélection plutôt que d'accompagnement du libre choix des étudiants, qui se garde bien d'aborder la question des moyens et le fait que la pédagogie est devenue la variable d'ajustement des universités passées aux RCE.

Il semble aussi que la séparation entre un collège universitaire et une université de recherche ne soit plus à l'ordre du jour (inutile, il est vrai, si l'on crée des filières internes d'excellence d'un côté, d'orientation » de l'autre).

Pour le reste, tout est biaisé, et l'on ne peut que sortir conforté dans l'idée que tout est écrit d'avance. Nous avons dénoncé une entreprise de communication – ce n'est pas suffisant : il s'agit indubitablement d'imposer un discours et des orientations présentés comme issus de la concertation. Face à cette entreprise de ralliement forcé, il est plus qu'urgent de continuer à sensibiliser nos collègues sur les lourds enjeux de ces Assises (rien moins qu'avaliser la LRU, le Pacte recherche et la politique d'excellence pour les étudiants comme pour les personnels), de travailler, en intersyndicale, à organiser des rassemblements d'ampleur, en présence de la presse : ce n'est plus dedans, face à des institutionnels décidés à être sourds, mais pas muets lorsqu'il s'agit d'imposer les vues du gouvernement, mais devant, que nous pourrions dénoncer cette mascarade et réaffirmer que nous avons depuis longtemps construit d'autres alternatives pour l'ESR. ●

## PAYS DE LA LOIRE

## Des assises surréalistes

→ par Hervé Lelourec, secrétaire de section

Ces Assises régionales avaient été précédées d'« événements » divers selon les universités de la région (réunions ouvertes ou séminaires fermés, contributions sur intranet, contributions des conseils...). De façon générale, les collègues, désabusés, sont restés étrangers à ces Assises dont ils n'attendaient rien. Même du côté des organisateurs on percevait qu'ils faisaient cela sans trop de conviction.

Donc le 16 octobre 2012, sur invitation, nous avons gravement planché sur la réussite des étudiants (ironique quand dans le même temps on consacre durablement la dégradation de leurs conditions d'études : groupes si chargés que tous n'ont pas de place pour s'asseoir ; sup-

pression d'options, de parcours, de formations ; non-respect des volumes horaires inscrits dans les maquettes).

Nous avons gravement planché sur la recherche, avec une glorification par certains du Crédit Impôt Recherche, qui « permet l'embauche de jeunes chercheurs ». Seules les quelques voix syndicales ont explicitement condamné ANR et AERES pour réclamer un financement pérenne des laboratoires.

Nous avons gravement planché sur le gouvernement des universités (on ne dit plus « gouvernance », ce qui prouve bien que le changement, c'est maintenant). Le leitmotiv a été que la bonne échelle pour l'organisation de l'ESR est la région.

Il était évident que ces Assises étaient

pilotées par la région et les « milieux économiques » ; leur formatage (le choix des thèmes, la répartition des invités, le timing, le diaporama de départ) était fait pour rendre tout inaudible, sauf les conclusions prévues pour transmission aux Assises nationales : augmentation des frais d'inscription (avec un « ? » hypocrite, comme si poser la question était innocent !) et régionalisation des universités. A Nantes, le SNESUP avait appelé à des Assises alternatives avec ses partenaires syndicaux et il en était sorti au contraire l'exigence d'un réengagement de l'État dans ses obligations de service public national de l'ESR, sans augmentation des frais d'inscription. ●

## PACA

## Nos propositions ? Oubliées

→ par Caroline Mauriat, secrétaire académique

La région PACA a organisé ces assises sur deux journées : l'une à Marseille (13 octobre) autour des trois thèmes du ministère ; l'autre à Nice (25 octobre) sur la question de la vie étudiante. À Marseille, 150 personnes étaient prévues, triées sur le volet. Si les organisations syndicales ont finalement été invitées es qualités par l'intermédiaire des responsables académiques, seuls les syndicats du MESR y ont été autorisés. La FSU, à travers le SNESUP, le SNCS et la FSU PACA a ainsi pu, dans les trois ateliers du matin, porter ses revendications qui, pour certaines ont été entendues voire reprises. Cependant les restitutions en plénière l'après-midi ont – de façon quasi systématique – omis nos propositions voire présenté des propositions qui n'avaient pas été discu-

tées ! Et à la question de comment et sur quelle base se ferait le retour de cette journée, nous n'avons obtenu qu'un silence éloquent. Notons que l'AERES a été vivement critiquée, que le cadrage national des diplômés reçoit un certain écho (du moins pour le L), tout comme la reconnaissance du doctorat ou l'augmentation des financements récurrents avec remise à plat du système SYMPA. La discussion autour de l'autonomie, du lien avec les collectivités, a été beaucoup trop centrée sur AMU, mais la compétence de l'État sur l'ESR a été réaffirmée. La région aimerait avoir plus de prise sur les formations et la culture scientifique : la vigilance s'impose donc lors du prochain acte de décentralisation. ●



## Paul Brouzeng est mort le 5 novembre 2012

La nouvelle a frappé tous ses amis, et il en avait beaucoup. C'était une force de la nature, un être solide, fiable, enthousiaste et chaleureux. Après de pénibles pontages, il reprenait des activités militantes et des projets, et il a été emporté en quelques heures.

C'était un militant, sportif, politique, syndical, professionnel, culturel ; tous ces aspects se complémentaient parfaitement. Le rugby était une tradition familiale et une première occasion de militer.

L'histoire des sciences était devenue sa passion et son métier. Physicien de formation, la thermodynamique et son histoire le fascinaient. Sa thèse, issue des découvertes qu'il avait faites sur le physicien Duhem, l'a immédiatement fait reconnaître comme un grand professionnel. Il était membre du CNFHPS (section française de l'Union internationale d'histoire et de philosophie des sciences). Il avait adhéré au SNESUP dès le début de sa carrière universitaire, où il a débuté comme assistant à Bordeaux. À Orsay, il a fondé l'enseignement de l'histoire des sciences, et créé le Groupe de recherche d'Histoire des Sciences d'Orsay. En même temps, il dirigeait le CIEEIST (centre interdisciplinaire d'étude de l'évolution des idées, des sciences et des techniques), au bilan remarquable, devenu le centre d'Alembert.

Au début des années 1980, il a joué un rôle essentiel à la MIDIST (Mission Interministérielle De l'Information Scientifique et Technique) comme responsable du secteur de la culture. Plus tard, il a présidé l'Association Science-Technologie-Société. Il était en train de constituer la section Aquitaine de l'Union Rationaliste.

J'ai eu l'occasion de collaborer avec lui sur tous ces plans. Parallèlement, quand j'étais responsable de la commission de la recherche du PCF, il avait sonné l'alarme dès qu'était apparu le Crédit Impôt Recherche, et je me proposais de retrouver avec lui la trace de nos interventions à l'époque.

Il était pour moi un ami très proche et très cher. ●

Jean-Pierre Kahane

## COURRIER DES LECTEURS

J'ai lu avec intérêt le n° 608 (oct. 2012) du mensuel du SNESUP ; à la page 7, figure un article intitulé « À Angers l'austérité c'est maintenant ! ». Il y est indiqué : « L'université de France la plus mal dotée par le ministère (4 M€ de sous-dotation et sous-encadrement de 311 postes)... ».

Je tiens à porter à votre connaissance que c'est mon université qui a le triste privilège de détenir ce record de l'université la plus mal dotée de France : notre sous-dotation est en effet de 8 M€ et notre sous-encadrement de 446 postes ! Je vous remercie de tenir compte de cette précision.

Bien cordialement.

Pr Xavier Vandendriessche,  
Président de l'université de Lille 2





# Formation, insertion et **cohésion sociale**

→ Dossier coordonné par Thierry Astruc et Jean-Marie Canu, ancien représentant de la FSU au Conseil national de la Formation professionnelle Tout au Long de la Vie

**Ce dossier consacré à l'insertion et à la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) répond à une double nécessité. D'une part, il nous faut, en tant qu'universitaires, prendre en compte le souhait légitime des jeunes que leur formation débouche sur une insertion, tout en refusant de réduire notre mission à cet unique objectif. D'autre part, dans une période marquée par la crise et ses conséquences dramatiques en termes d'emploi, il est indispensable que les universités s'affirment comme acteurs de premier plan de la FTLV.**

**Les plus anciens retrouveront dans ce dossier les échos des initiatives conduites dès les années soixante, avant que la loi de 71 (dite « Loi Delors ») ne vienne entériner ce qu'on peut qualifier de « Yalta de la formation » : au système scolaire, la formation initiale, à l'entreprise, (auto)décrétée « formatrice », la formation professionnelle.**

**Pour tous, ce dossier sera l'occasion de vérifier à quel point l'insertion et la FTLV sont au cœur de nos activités professionnelles. On pense évidemment aux licences et masters professionnels. Mais le sujet s'étend bien au-delà puisqu'il concerne notamment la contribution de l'enseignement supérieur à la Validation des Acquis de l'Expérience, à la Sécurisation des Parcours professionnels, à l'Education Permanente, au nécessaire débat avec les Régions, mais aussi avec les partenaires sociaux. Tout ceci s'inscrivant dans la perspective de construction d'un service public de la FTLV dont font d'ores et déjà partie les services communs de formation continue universitaire.**

# La formation tout au long de la vie à tous les niveaux de l'action publique : pour quoi faire ?

→ par Eric Verdier, directeur de recherche Cnrs, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, Aix-Marseille Université

**Dans notre pays où se cumulent inégalités scolaires et inégalités d'accès à la formation continue, le bénéfice d'une formation qualifiante pour les salariés comme pour les chômeurs reste rare. Le changement passe notamment par l'instauration d'un droit différé à l'éducation.**

Depuis plus d'une décennie, l'éducation et la formation tout au long de la vie, traduction officielle à Bruxelles de « Lifelong Learning », est devenue une référence incontournable : en vue de constituer une « société de la connaissance », à la fois innovante et inclusive pour tous, elle est censée être l'un des instruments privilégiés de la « stratégie de Lisbonne » (devenue « Europe 2020 »). Cette orientation européenne intervient dans un domaine de compétence qui continue à relever, en principe, des Etats membres : elle doit donc trouver son effectivité en premier lieu dans les politiques nationales mais aussi régionales et sectorielles.

Fomellement la France n'a pas été avare de textes puisque ses partenaires sociaux ont adopté deux accords interprofessionnels, en 2003 et 2009, prolongés par deux lois en 2004 et 2009, la seconde étant relative « à l'orientation et à la

formation professionnelle tout au long de la vie » (OFTLV). Plus de 60 accords de branches adaptent les stipulations interprofessionnelles aux spécificités des branches tandis qu'au niveau régional, les contrats de plan pour le développement de la formation professionnelle (CPRDF) font de l'OFTLV un axe central des stratégies de développement : elles-aussi visent l'accès de tous à une qualification professionnelle, à soutenir les reconversions et mobilités afin de sécuriser les parcours des actifs, ainsi qu'à favoriser la promotion sociale.

## Un dispositif français dualiste

Dans les faits, où en est-on, sachant que, de longue date, le dispositif français de formation continue s'est organisée autour d'une profonde dualité en matière de financement entre d'un côté, « l'entreprise formatrice », instituée depuis 1971 par l'obligation annuelle pour tout établissement d'affecter une fraction de la masse salariale au financement de la formation des salariés et, de l'autre, la formation des chômeurs qui incombe aux pouvoirs publics ? Dans le cadre de « l'éducation permanente » des années 70, l'accent mis sur la formation des salariés pendant le temps de

travail distinguait la France, d'une part des pays scandinaves qui promouvaient une « seconde chance » pour les moins dotés de la formation initiale et, d'autre part, des pays germanophones qui visaient à développer la qualification de salariés déjà massivement détenteurs de brevets professionnels acquis en apprentissage en facilitant l'accès à des certifications professionnelles articulées à emplois à plus haute responsabilité technique.

Malgré des avancées législatives et conventionnelles non négligeables, la situation française s'avère problématique face aux risques croissants de ruptures des parcours professionnels. Se cumulent toujours des inégalités scolaires très marquées par l'origine sociale et des inégalités d'accès à la formation continue engendrées par les pratiques de gestion des entreprises : chaque année, 17 % d'une génération, soit environ 150 000 jeunes, quittent le système éducatif sans diplômes alors qu'un

actif non diplômé a 3,1 fois moins de chances d'accéder à une formation continue qu'un diplômé post-bac (1,8 en Suède) ; en outre, le taux d'accès annuel d'un ouvrier à la formation continue est de 22 points inférieur à celui d'un ingénieur (36 % et 58 %) ; de plus, l'accès à une formation diplômante reste très faible en France - en 2007, 2,6 % des 30-39 ans contre 12,9 % en Suède, 8 % au Danemark et 5,9 % en Grande-Bretagne -, ce qui contribue à expliquer que la durée moyenne des formations soit particulièrement faible (trois fois moins qu'en Allemagne, presque cinq fois moins qu'en Suède) et à portée avant tout adaptative.

L'instauration d'un droit individuel à la formation (DIF) en 2003-2004 n'a guère changé la donne en ouvrant un crédit de 20 heures par an cumulable en principe sur 6 ans : le

nombre de bénéficiaires reste limité (6,4 % des salariés l'an) tandis que les durées de formation sont trop courtes (22 heures) pour permettre l'accès à une formation qualifiante. Si le congé individuel de formation créé dans les années 70 concerne généralement des formations diplômantes, son accès se réduit à moins de 40 000 salariés l'an, faute de financement suffisant. Enfin, si la loi de 2009 dispose qu'au cours de sa vie active, toute personne doit pouvoir suivre une formation lui permettant de progresser d'au moins un niveau de qualification, cette ambition n'est pas étayée par des instruments à même de la concrétiser. Tant qu'un droit différé à l'éducation n'aura pas été mis en place - par exemple, garantir l'équivalent d'une année de formation diplômante à toute personne sortie sans un niveau de diplôme jugé suffisant -, la situation n'a guère de raison de changer. Il est symptomatique que l'État n'ait pas repris dans la loi de 2004 l'appel des partenaires sociaux à instaurer une telle disposition. À ce stade, la validation des acquis de l'expérience ne saurait tenir lieu d'alternative crédible pour un accès d'ampleur à la certification compte tenu de la complexité de ses procédures. Les demandeurs d'emploi entrent deux fois moins en stage que les salariés ; certes leur durée moyenne de formation est quatre fois plus élevée mais souvent elle reste trop courte pour accéder à une certification reconnue ; là encore, les moins diplômés sont sous-représentés et l'instauration en 2010 d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels n'est pas à la hauteur des enjeux. Les réformes qui s'annoncent changeront-elles la donne ? ●

(1) 1,6 % pour les entreprises de 20 salariés et plus, 1,05 % pour les 10 à 19, 0,55 % pour les moins de 10.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE :

Larcher G., 2012, *La formation professionnelle : clé pour l'emploi et la compétitivité*, Document remis à Monsieur Le Président de la République,

[http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Rapport\\_Larcher.pdf](http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Rapport_Larcher.pdf)

Verdier E., « L'éducation et la formation tout au long de la vie : une orientation européenne, des régimes d'action publique et des modèles nationaux en évolution », *Sociologie et Sociétés*, vol. 40, n° 1, 2008, pp. 195-225.

# La nécessité d'une véritable politique de l'emploi

→ par Noël Daucé, secrétaire national du SNU (Syndicat national unifié) Pôle Emploi

**La conférence sociale des 9 et 10 juillet faisait partie du programme du nouveau président de la République. Renommée « la grande conférence sociale », elle a concentré un certain nombre d'enjeux politiques et sociaux importants, sur la forme comme sur le fond.**

La grande conférence sociale a marqué une rupture de méthode sur plusieurs plans par rapport aux pratiques de l'ex-gouvernement. Elle s'est voulue comme un cadre de réhabilitation du dialogue social avec les organisations syndicales, loin de la dénonciation virulente contre les corps intermédiaires qui fleurissaient dans les discours électoraux sarkozystes.

Elle s'est ouverte avec la présence de plusieurs organisations syndicales : la FSU, l'UNSA, et Solidaires – habituellement bannies de ce genre d'initiative – avec toutefois des limites puisque la détermination de la présence aux sept tables rondes était basée sur le fait de siéger à différents organismes consultatifs, comme le Conseil d'orientation des retraites,

le Conseil supérieur de la fonction publique, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. Dès lors, alors que la FSU est la première organisation dans l'Éducation Nationale et à Pôle Emploi, l'UNSA a pu siéger dans quatre tables rondes, la FSU dans trois (développer les com-

pétences et la formation tout au long de la vie, assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale, moderniser l'action publique avec ses agents) et Solidaires dans une seule. Cette typologie aléatoire a donc éliminé la FSU de la table ronde sur le développement de l'emploi et en priorité l'emploi des jeunes. D'autres organisations ont été complètement éliminées comme l'UNEF ou la JOC ainsi que des organisations de chômeurs. Il est particulièrement incongru de discuter sur l'emploi et le chômage en leur absence.

Après l'introduction du président de la République, la synthèse finale du Premier ministre a dressé un calendrier assez fourni de négociations sociales, véritable calendrier de négociations pluri-thématiques, échelonnées au moins sur la première moitié de la législature. Au-delà de la méthode, la question essentielle du « contexte financier contraint », selon l'analyse gouvernementale, a couru tout au long des différentes tables rondes et a représenté un obstacle omniprésent. En effet, toute analyse syndicale partant des

constats, des dégâts et régressions sarkozystes pour aller à la nécessité d'une politique dynamique pour l'emploi, les retraites, le pouvoir d'achat, les minima sociaux, la reconstruction des services publics, se heurte à cette question.

## Faire de nouveaux choix

La dette n'a pas à être sacralisée, il faut en démêler les fils, la nature. Il peut exister des politiques économiques jouant sur des déséquilibres financiers porteurs de dynamique sociale positive. Fondamentalement, la question centrale réside à la fois dans les capacités à trouver des ressources nouvelles (notamment par une réforme fiscale audacieuse), à faire des choix politiques nou-

veaux affrontant les privilèges et les inégalités accumulés depuis plus de 20 ans.

Jean-Marc Ayrault a défendu le plafonnement des rémunérations des patrons des grandes structures publiques et la présence des organisations syndicales dans les conseils de rémuné-

rations patronaux et les conseils d'administrations. Il n'en fallait pas plus pour que la délégation du MEDEF nous offre, à la sortie de la conférence, une démonstration savamment orchestrée de théâtre social. Après avoir ostensiblement refusé d'applaudir le discours du Premier ministre, Laurence Parisot à la tête de la délégation du MEDEF a déclaré, devant une forêt de micros et de caméras, qu'il ne fallait surtout pas « parler de clash » mais que « le gouvernement ignorait totalement les réalités vécues par les entreprises ».

En coulisse, d'autres cheminements sont en mouvement. L'exercice d'équilibre gouvernemental laisse entrevoir la quête propre à une orientation politique traditionnellement sociale-démocrate. La crise européenne, ses rebondissements et son actualité hexagonale pourraient renforcer cette recherche, allant vers la création d'un pôle syndical d'accompagnement consolidé. La CFDT, l'UNSA, une bonne partie de la CGC pourraient y poser dès aujourd'hui leur candidature.

## Renforcer la démocratie citoyenne

Par ailleurs, un sujet au contour assez mal défini est le projet politique « de constitutionnalisation du dialogue social ». Ce projet semble ouvrir la possibilité d'inscrire des accords issus de négociations entre « partenaires sociaux » dans des lois. Ceci imposerait une révision de la Constitution.

On voit bien qu'ainsi, on se place à la charnière entre la légitimité du politique et la légitimité sociale du syndicalisme. Vaste question qui renvoie à la fois la crise grandissante de la sphère politique, les limites démocratiques de la Constitution de 1958, et la distance entre les partis et les réalités sociales du pays. Cette analyse entre en résonance avec la faiblesse du taux de syndicalisation en France, les éléments accélérés de fragmentation et de dislocation sociale et les mouvements profonds, souterrains ou visibles, de recomposition syndicale. Sans oublier les problématiques générales de démocratie citoyenne et sociale telles que les consultations dans les entreprises, les services publics et les référendums.

Notre présence à la conférence sociale a permis d'affirmer très fortement la place de l'ensemble des composantes du service public dans toute politique de l'emploi qu'il s'agisse des missions locales, de l'AFPA, des services du ministère du travail totalement oubliés et de Pôle Emploi. Un coup d'arrêt semble avoir été mis à la destruction de l'AFPA, mais la bataille est loin d'être terminée pour un véritable plan de reconstruction à grande échelle du service public de l'emploi. ●

▼  
La bataille est loin d'être terminée pour un véritable plan de reconstruction à grande échelle du service public de l'emploi.  
▲



© DR

# Formation-orientation-emploi : comment avancer ?

→ par Josiane Dragoni, secrétaire régionale de la FSU PACA

**Pour sortir de la crise, il faut élever les qualifications de tous et réformer la formation en s'appuyant sur le service public. Cela suppose une politique nationale ambitieuse, l'abandon des visions néolibérales sur la relation formation-emploi, une véritable démocratie sociale.**

En région PACA, un processus innovant de concertation a vu le jour lors de l'élaboration du CPRDF\*, voté en 2011. Une telle démarche suppose une volonté politique, du temps, du travail pour tous les partenaires. La FSU y a pleinement joué sa partition, en étant à l'initiative d'une démarche intersyndicale notamment avec la CGT et la CFDT, et en faisant avancer ses revendications grâce à un important travail de conviction, d'explication et d'argumentation sur des dossiers aussi fondamentaux que la néces-

saire élévation des qualifications, la distinction entre orientation scolaire et professionnelle, l'importance de la formation initiale... Cela nous a permis de battre en brèche bien des pré-supposés idéologiques qui gangrèment le débat politique : ainsi l'adéquation orientation-formation-emploi pourtant parfaitement « introuvable ».

Le processus se prolonge maintenant au sein du CCREFP\* (co-présidé par la CGT) et de ses commissions. Celle concernant le suivi et évaluation du CPRDF, co-présidée par la FSU, avance vers une démarche d'évaluation éloignée des préceptes dominants du management public. Celle sur l'orientation poursuit le travail amorcé dès le CPRDF, qui avait conduit l'ensemble des syndicats comme la Région à s'opposer avec succès à la mise en place du « service public d'orientation » à la mode Morano à Marseille en juin 2011, où

la Cité des Métiers prétendait annexer tous les services publics existants : CIO, Pôle emploi ou les missions locales.

Ces avancées ont été possibles grâce à un terreau intersyndical unitaire ancien en région, conforté par la mobilisation des personnels de CIO face à la tentative du coup de force ministériel, par une démarche politique audacieuse de la vice-présidente de la région en charge de la formation, enfin par un positionnement éclairé de l'État.

## Vers la régionalisation de la « chaîne orientation-formation-emploi » ?

Les questions de l'évolution productive et de l'emploi sont aujourd'hui dans toutes les têtes. Il est possible d'avancer à condition de permettre à la démocratie sociale de véritablement se déployer. Mais ce n'est pas en donnant aux régions, a priori et avant tout débat démocratique, la maîtrise de la « chaîne », sans modifier radicalement le contenu des politiques, qu'on y réussira. C'est d'une politique ambitieuse de l'État qui est nécessaire. Promouvoir le second degré et ses trois voies, générale, technologique et professionnelle, augmenter le taux d'accès au bac et la poursuite d'études dans le supérieur impliquent de revenir sur les régressives réformes antérieures, celles du lycée et la loi LRU. Or, l'accord entre le Premier ministre et l'ARF, signé le 12 septembre, confiant aux régions le pilotage de la carte des formations et celui de l'orientation, dessine au contraire un scénario noir car dualiste : l'école du socle, puis un lycée amputé à terme de la

moitié de ses lycéens. L'élite irait au lycée général, où les voies technologiques auraient disparu, puis à l'université. Les élèves en difficulté rejoindraient les dispositifs régionaux : LP, apprentissage, formation continue, écoles de la deuxième chance... au sein de 26 politiques régionales. Démocratisation et élévation des qualifications seraient ainsi stoppées. Le service public d'éducation ou de l'emploi ne peuvent voler en éclat parce que les élus régionaux revendiquent du pouvoir. Le rôle de l'Université ne peut être réduit à la seule innovation compétitive parce que le monde de l'entreprise le demande. L'horizon des politiques de formation ne saurait s'inscrire dans l'unique demande « économique » régionale. L'addition de lobbyings divers ne peut tenir lieu de politique.

Le monde syndical doit peser en travaillant ces sujets pour réaliser des formes d'unité syndicale sur la formation et l'emploi, en portant ses revendications dans la concertation mais aussi dans les mobilisations. La démocratie sociale pourrait alors commencer à exister. ●

ARF : Association des Régions de France  
CIO : Centre d'Information et d'Orientation  
CPEP : Contrat de Plan Etat Région devenu Contrat de Projet.  
CPRDF : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles  
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
LP : Lycées professionnels

▼  
L'horizon des politiques de formation ne saurait s'inscrire dans l'unique demande « économique » régionale.  
▲

## Formation et insertion

→ par Gérard Aschieri, président de l'Institut de recherches de la FSU

**La nécessité d'une insertion professionnelle des jeunes ne doit pas conduire à occulter le fait qu'une formation trop étroitement pratique peut se révéler contre-productive sur le moyen terme.**

C'est un reproche souvent fait au système éducatif : la formation ne répondrait pas assez bien aux besoins des entreprises et cette insuffisance serait une des causes du chômage des jeunes ou de la précarité qu'ils connaissent en début de carrière. Pourtant lorsqu'on regarde les chiffres on constate que la possession d'un diplôme et

plus précisément d'un diplôme de l'enseignement supérieur est un élément déterminant pour l'accès à l'emploi. Selon le CEREQ en 2010 parmi les jeunes sortis de formation 3 ans plus tôt le taux de chômage était de 9 % pour les titulaires d'un diplôme à bac +5 (soit 12 % des sortants) contre 40 % pour ceux sortis sans diplôme (18 % des sortants)

et 19 % pour ceux détenant un baccalauréat général (6 % des sortants).

Certes lorsque l'on regarde les données disponibles en fonction des professions et des types de diplômes, on voit que les bénéficiaires en termes d'emploi sont loin d'être uniformes et certains diplômes de niveau V ou IV permettent dans certaines spécialités, une inser-

tion meilleure que des diplômes de niveau II. Le seul baccalauréat professionnel est ainsi associé à des taux d'emploi et de chômage proches de ceux des BTS. Mais, dans ce type de comparaison, il faut être extrêmement prudent et tenir compte de l'effet « poursuite d'études » associé au diplôme. Le baccalauréat professionnel est encore assez largement un diplôme à finalité immédiate d'insertion professionnelle (pour environ la moitié de ses titulaires) alors qu'une grande majorité des étudiants de DUT et la moitié des lauréats des BTS se projettent aujourd'hui vers une licence ou vers une école et que, pour les filières plus généralistes, l'interruption d'études à bac +2 est en dehors de la norme et le plus souvent synonyme d'échec.

Bref la formation n'est pas nécessairement une garantie d'insertion mais l'absence de qualification exclut sans appel. Si les employeurs préfèrent quasi systématiquement recruter des jeunes diplômés c'est sans doute qu'il y a des raisons et qu'elles tiennent entre autres à l'intérêt qu'ils y trouvent. Il faut dire que les employeurs sont confrontés à des contradictions qu'ils ont parfois du mal à maîtriser. D'un côté, une certaine défiance vis-à-vis du monde de l'enseignement et leur souci, en temps de crise, de recruter des personnels immédiatement performants qui puissent être intégrés immé-

diatement dans une chaîne de production, dans une équipe, pour réaliser le projet du moment (c'est sans doute cela qui explique le succès de l'apprentissage dès lors qu'il joue un rôle de pré-recrutement). Le tout en essayant de payer le moins possible les qualifications. De l'autre, la conscience largement partagée de l'évolution rapide de la plupart des métiers et donc de la nécessité de recruter des salariés dont la formation sera

suffisamment ouverte pour leur permettre de s'adapter à ce type de changement. Les évolutions très rapides que connaissent aujourd'hui les métiers rendent ces phénomènes difficilement prévisibles et présentent un défi d'importance à tout le système de formation. Le fait qu'un tiers seulement des salariés, toutes générations confondues, exercent aujourd'hui un métier correspondant à

leur spécialité de formation, et que moins de la moitié des jeunes sortant avec un diplôme soient dans ce cas, illustre la complexité de la relation formation-emploi.

Ces réalités ne peuvent que conduire à se méfier de toute conception adéquationniste qui consisterait à ne se préoccuper que des perspectives d'emploi à court terme pour penser les formations ou établir leur carte. Autant on ne peut pas ignorer la nécessité d'une insertion professionnelle des jeunes que nous formons, autant il serait vain d'en avoir une vision trop myope en se concen-

trant sur les besoins d'un territoire trop étroit ou de l'état actuel des professions : cette préoccupation ne saurait être opposée à l'élargissement de l'accès aux formations supérieures ou conduire à une assignation des jeunes à des formations indépendamment de leurs goûts et de leurs choix.

Autant la mise en situation de travail par le biais de formes d'alternance est positive si elle est conçue en articulation avec la formation théorique, autant une formation trop étroitement pratique peut se révéler contre-productive sur le moyen terme voire un terme rapproché.

La double finalité des diplômes de l'enseignement supérieur, formation générale et formation professionnelle, n'est pas un insupportable grand écart. Elle est au contraire cohérente : former un professionnel efficace ne va pas sans une meilleure formation générale des individus et sans une formation contribuant à une citoyenneté active et responsable dans un monde confronté à des défis de très grande ampleur et dont la complexité est croissante. ●

▼  
**Former un professionnel efficace ne va pas sans une meilleure formation générale des individus et sans une formation contribuant à une citoyenneté active et responsable.**  
 ▲



© impls.edu

**Citoyen ou salarié : quelle priorité ?**

## Éducation et cohésion sociale : un lien complexe...

→ par Marie Duru-Bellat, professeur à l'IEP de Paris et chercheur à l'Observatoire Sociologique du Changement et à l'Institut de Recherche en Éducation (IREDU)

**Les effets de l'éducation, largement dépendants de tout un fonctionnement social et économique, ne sont pas, dès lors, toujours conformes aux attentes. Ainsi, au niveau des pays, on observe une corrélation négative entre le rendement économique des diplômés et la cohésion sociale.**

Partout, et spécialement en France, les attentes sont énormes envers l'éducation. On attend qu'elle soit un levier capital du développement économique et tout autant de la cohésion sociale : l'éducation des jeunes vise en effet à leur faire partager un ensemble de valeurs, de connaissances et de savoir-faire leur permettant de s'intégrer de manière satisfaisante dans la société. Pour autant, les effets de l'éducation ne sont ni faciles à mesurer ni toujours conformes aux attentes. Pas faciles à mesurer, sans aborder ici les

problèmes d'appréhension du développement économique ou de la cohésion sociale, car ils peuvent différer selon que l'on se centre sur les personnes ou sur les pays. Au niveau des personnes, on démontre aisément que plus elles sont instruites, plus en moyenne leur insertion professionnelle est aisée, meilleurs sont leur intégration sociale (civisme, relations sociales...) et leur bien-être (santé, estime de soi...). Mais soulignons, d'une part, que ces effets ne sont pas proportionnels à la durée des études (ainsi, les jeunes dotés de

certaines formations technologiques s'insèrent mieux que d'autres dotés de formations générales plus longues), d'autre part que ces effets jugés bénéfiques ne sont que l'autre face des effets négatifs de l'échec scolaire, qui sont aussi un effet de l'éducation, sans doute capital en termes de cohésion sociale. Un second point qui rend la mesure des effets délicate concerne le passage du niveau individuel au niveau collectif, qui est loin d'être automatique : ce n'est pas parce qu'au sein d'un pays, les personnes les plus ins- ▶▶

Éviter le déclassement



© Lionnel/Flickr.fr

▶ truites sont en meilleure santé (ou votent davantage) que les pays en moyenne les plus instruits ont une espérance de vie plus longue (ou ont une participation électorale plus forte). En effet, les effets individuels de l'éducation sont très souvent relatifs, l'éducation étant aussi, au-delà de ce qu'elle apporte en elle-même à chaque individu, un bien positionnel, qui permet de se classer par rapport aux autres. Dès lors, augmenter le niveau d'éducation des jeunes générations peut n'avoir aucun effet au niveau du pays, avec en outre la

possibilité d'effets de seuil. Ainsi, au sein des pays riches, le niveau de formation des jeunes n'est plus (il l'est encore dans les pays moins avancés) corrélé avec le développement économique, comme le montrent les cas contrastés de l'Allemagne et de l'Espagne, qui ont des proportions de jeunes diplômés très inégales. De plus, dès lors que ce n'est évidemment pas l'école qui seule crée des emplois, la hausse du niveau d'éducation se traduit souvent par un certain déclassement professionnel dont les effets en termes d'intégration sociale sont généralement négatifs<sup>(1)</sup>.

Suffirait-il, au niveau des pays, de resserrer l'articulation entre formation et emploi ? Cela peut sembler évident, puisqu'au niveau des personnes, s'insérer professionnellement et être payé en fonction de son niveau de formation est satisfaisant. Mais une étude comparative récente<sup>(2)</sup> montre que cela n'est plus si évident quand on raisonne au niveau des pays. Une corrélation négative est alors observée entre le rendement économique des diplômés et la cohésion sociale : plus les diplômés sont sanctionnés économiquement (accès à l'emploi, salaires) dans un pays,

plus, en moyenne, le niveau de la cohésion sociale apparaît faible. De plus, quand l'enjeu des scolarités est très fort, en moyenne les inégalités sociales face à l'école sont plus marquées, car les familles luttent d'autant plus, avec des atouts inégaux, pour faire réussir au mieux leur enfant. Au total, ceci accentue la reproduction des inégalités entre les générations, accroît l'exclusion de ceux qui n'ont pas de diplôme.

Si l'on raisonne en termes de cohésion sociale, il convient donc de ne pas négliger, au-delà des questions de « quantité » et de « qualité » d'éducation, la répartition de ce « bien » (les inégalités) et l'existence de dispositifs de seconde chance, sans jamais croire que l'éducation est une solution magique à tous les problèmes, notamment parce que ses « effets » sont dépendants de tout un fonctionnement social et économique. ●

(1) Sur toutes ces questions, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage : *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Seuil, 2006.  
(2) Voir *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, F. Dubet, M. Duru-Bellat et A. Vêretout, Seuil, 2010.

## La CNCP : un rôle constructif

→ par Pierre Narbonne, représentant FSU à la CNCP

**Créée par la loi de modernisation sociale de 2002, la CNCP a vu le champ de ses missions élargi par celle du 24 novembre 2009. Ses moyens de fonctionnement demeurent néanmoins trop limités.**

La loi de modernisation sociale de 2002 a durablement modifié le paysage de la formation et de la certification professionnelles en France : d'abord par la mise en place de la VAE, qui en constitue l'aspect le mieux connu (et le plus médiatisé), mais également par la création de la **Commission nationale de la certification professionnelle** (CNCP<sup>(1)</sup>), chargée, entre autres missions, d'établir le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le champ des missions de la CNCP, fixé par cette loi, a été notablement étendu par la loi du 24 novembre 2009<sup>(2)</sup>.

Un des objectifs essentiels assigné à la CNCP par la loi de 2002 était d'introduire de la lisibilité dans un système de certifications professionnelles (diplômes, titres, CQP<sup>(3)</sup>...) devenu particulièrement complexe et foisonnant. Présenter d'une manière accessible à tous l'information sur

les certifications professionnelles inscrites tout en apportant une valeur nationale et un label de qualité à ces certifications, telle est la finalité fondamentale du répertoire. Le législateur a instauré deux modes d'enregistrement au répertoire : une inscription de droit (pour les diplômes et titres à finalité

professionnelle délivrés au nom de l'État et créés après avis d'instances consultatives<sup>(4)</sup>) et une inscription sur demande, après instruction par la CNCP, au vu d'un dossier déposé par l'organisme responsable de la délivrance de la certification. L'inscription de droit est difficilement acceptée par certains acteurs, qui en ont demandé la suppression : si celle-ci n'a pas été obtenue, la loi de

2009 a prévu que la CNCP émette un avis public sur l'opportunité de la création des certifications inscrites de droit, préalablement à leur élaboration.

### Les compétences de la CNCP

La CNCP n'est compétente que sur les questions de certification et n'a pas de pouvoir de régulation directe sur les organismes de formation. Lors de l'étude des demandes d'enregistrement, les critères qu'elle prend en compte portent sur des aspects liés à la certification et à l'insertion : cible professionnelle et opportunité de la création ; ingénierie de la certification, construite en termes de compétences et de résultats d'apprentissage, et non sur la base de programmes de formation ; accès prévu par la VAE ; insertion des titulaires de la certification sur 3 promotions). Elle n'a pas la capacité à s'opposer à la création d'une certification (ce qui est impossible dans le cadre du marché de la formation) ; elle peut seulement, sur la base des critères précédents, refuser l'inscription d'une certification au répertoire. Elle peut émettre des recommandations à l'adresse des institutions délivrant des certifications. Si le répertoire est la partie la plus visible du travail de la CNCP, celui-ci ne constitue pas son seul champ d'action. Elle est ainsi chargée d'élaborer une « nouvelle nomenclature des niveaux de certification en rapport avec les emplois occupés » (en remplacement de la

La dimension européenne de l'activité de la CNCP s'est développée tout au long des 10 ans de son existence, conséquence logique de l'implication de plus en plus marquée des institutions européennes dans les champs de la formation et de la certification professionnelle.



nomenclature de 1967/ 1969 actuellement utilisée dans les fiches « répertoire », ou encore de « signaler les éventuelles correspondances totales ou partielles entre les certifications enregistrées dans le répertoire national... ».

Dans son objectif fondamental d'apporter aux usagers une information la plus complète possible, la CNCP a, depuis la loi de 2009, la mission d'établir, à côté du répertoire, un inventaire des certifications transversales (de type habilitation...), qui deviennent de plus en plus souvent indispensables pour l'exercice de certaines professions ou activités (en particulier dans les domaines liés à la sécurité au travail).

La dimension européenne de l'activité de la CNCP s'est développée tout au long des 10 ans de son existence, conséquence logique de l'implication de plus en plus marquée des institutions européennes dans les champs de la formation et de la certification professionnelle. La CNCP est devenue le point national de coordination dans le CECP (cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)<sup>5</sup>. À l'interface entre les systèmes de formation et les systèmes productifs, les opérations liées à la certification professionnelle représentent des enjeux considérables pour l'ensemble des citoyens et au-delà d'aspects techniques complexes, ont une dimension politique et sociale essentielle (conditions d'exercice des activités professionnelles, reconnaissance des qualifications...). Ce qui explique l'intérêt que leur portent les institutions européennes.

Face à des missions en constante évolution et malgré des moyens de fonctionnement trop limités, la CNCP, où sont présents tous les acteurs concernés par la certification professionnelle, a su devenir un lieu de débat et s'imposer comme l'instance de référence en France en matière de certification professionnelle. ●

(1) Qui comprend 43 membres.

(2) Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

(3) CQP : certificat de qualification professionnelle.

(4) Comprenant organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

(5) CECP : il s'agit d'un cadre ayant pour objectif de permettre la mise en relation des cadres nationaux de certification (pour les pays qui en disposent).

# Quel avenir pour le CEREQ ?

→ par Béatrice Dunet, secrétaire nationale du SNUIPP, représentante FSU au Comité Technique Ministériel

**La modification des conditions d'exercice des activités du CEREQ, exigeant désormais du Centre des résultats rapides et opérationnels, est contraire à l'accomplissement de sa mission de service public.**

**L**e Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) réalise des études dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Il assure principalement trois missions : mener des études et des recherches sur les qualifications, évaluer les formations, les dispositifs et les politiques publiques mises en œuvre, formuler des avis et des propositions (diagnostics et conseils en matière de politiques de formation et d'enseignement). Les résultats des études et recherches sont publiés dans les différentes revues et sont disponibles sur le site.

Le CEREQ est un établissement public qui dépend du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Son siège est à Marseille. Alberto Lopez vient d'être nommé à la direction du centre. Un conseil d'administration, composé de représentants des partenaires sociaux, des ministères, des organismes publics, du personnel et de personnalités qualifiées, et présidé par Christian Forestier, assure l'administration et fixe les objectifs généraux. Un conseil scientifique, présidé par Jean-Luc Gaffard, examine la cohérence scientifique des travaux.

Les 4/5 des ressources du CEREQ pro-

viennent des subventions des 2 ministères. Or celle du ministère du Travail a été réduite de moitié en 2012 mettant l'établissement en difficulté, actant d'un véritable désengagement de cet organisme pourtant au cœur de ses préoccupations avec la liaison formation/emploi.

De plus, les conditions dans lesquelles le CEREQ exerce sa mission ont été considérablement modifiées avec la mise en concurrence par appels d'offre, la demande de résultats rapides et opérationnels.

Les difficultés financières ont conduit à des gels de postes mais aussi à répondre à des appels d'offre afin d'augmenter ses ressources propres. Cette orientation, vers un secteur en attente de résultats rapides, se fait au détriment d'un véritable travail de recherche.

Le Centre ne peut organiser son activité à partir de réponses à des appels d'offre et sur une réactivité de court terme. La nécessité de capitaliser les connaissances, la nature de l'activité des chargés d'études et la complexité des problèmes étudiés, suppose une visibilité sur le programme de travail à plus long terme. De même, de nombreuses missions de service public se justifient par l'expérience accumulée.

Il est urgent que le CEREQ retrouve les conditions et les moyens nécessaires à sa mission de service public. ●



© cereq

# Doctorants contractuels : texte tordu, étudiants perdus

→ par Noël Bernard, membre du secteur SDP

Le décret de 2009 présente des aspects dérogatoires qui privent les doctorants des garanties importantes accordées par le décret 86-83 à l'ensemble des agents non titulaires.

Les contrats doctoraux ont été créés en 2009 par un décret présenté comme l'octroi enfin d'un statut aux doctorants dont jusqu'ici le statut majoritairement précaire était notoire. Dès cette date, le SNESUP a dénoncé les aspects inacceptables de ce texte. Substituant au statut de moniteur un système obliant presque totalement la préparation à la mission d'enseignement, il présente en outre des aspects dérogatoires privant les doctorants de garan-

ties importantes accordées par le décret 86-83 à l'ensemble des agents non titulaires.

Les pratiques qui semblent se faire jour dans certains établissements confirment la tendance forte de présidents à s'engouffrer dans les failles du décret. Dans le vent de panique sur les budgets, on voit des doctorants privés du jour au lendemain d'un financement qui leur avait été accordé, l'établissement diminuant ainsi sa masse salariale.

Pour certains, ceci se produit au tout début et remet en cause leur engagement en thèse, tandis que des établissements entreprennent même une rupture du contrat au bout d'un ou deux ans, ce qui place l'intéressé dans une situation compromettant sa thèse et son avenir.

Une telle pratique enfreint l'impossibilité de rompre un CDD en l'absence de faute grave. Elle s'appuie sur l'article 3 du décret qui prévoit le cas où « il est mis fin de plein droit au contrat de doctorant contractuel au terme de la première ou de la deuxième année du contrat ». Mais, attention, la phrase citée ici est tronquée. Il y manque le début, précisant que cet arrêt du contrat ne peut avoir lieu que « si l'inscription en doctorat n'est pas renouvelée ». Cette disposition ne peut donc intervenir que dans un cas très particulier, l'interruption de la thèse, et ne doit en aucun cas cor-

respondre à une mesure d'économie sur le personnel enseignant.

Même ainsi restreinte à un motif scientifique, nous demandons le retrait de cette disposition qui place une épée de Damoclès sur la tête d'étudiants dont la préparation du doctorat ne doit pas être placée sous le signe du stress perpétuel. Par ailleurs, elle oblige le directeur de l'école doctorale à un rôle de prud'homme qui n'est pas de son ressort et selon sa plus ou moins grande indépendance face à l'équipe présidentielle peut ne rien garantir en matière de sécurité aux doctorants.

Nous invitons les sections à une grande vigilance sur les cas pouvant se présenter. Nous les appelons à s'opposer à toute interruption abusive des contrats doctoraux, et faire remonter au secteur Situation des Personnels du SNESUP tous les cas portés à leur connaissance. ●



Doctorant : un métier à risque ?

# Baisse très inquiétante des postes de second degré publiés cette année !

→ par Gérard Tollet, co-responsable « second degré »

Le SNESUP dénonce une orientation politique rendue possible par la loi LRU et s'inscrivant dans une logique de réduction des dépenses publiques.

Alors que depuis des années, le nombre de postes de PRAG-PRCE publiés oscille aux alentours de 900, il n'est cette année que de 613 en fin de campagne « Galaxie » ! Ces publications font suite aux « mutations », départs en retraite, décès, etc., et rien ne peut statistiquement justifier une telle baisse d'environ un tiers. Les universités étant pour la plupart « autonomes » depuis les RCE, il apparaît donc qu'une concertation a eu lieu pour aboutir à cette réduction générale. Une question se pose alors : quel est donc le « chef d'orchestre » ? La CPU, dans le cadre d'une pseudo « autonomie » des universités, ou le ministère, qui par ailleurs communique fort (!) sur la création de 1 000 postes l'an prochain, dont 1/3 de PRAG-PRCE ? Comment qualifier alors ces annonces quand les créations d'emplois de statut second degré compensent quasiment les gels de postes de même catégorie ?

Et que vont faire les établissements de ces postes vacants et de la masse salariale libérée momentanément ? Tout semble indiquer que le ministère envisage d'utiliser ces postes volontairement non pourvus pour effectuer, à coût nul, la titularisation d'une petite partie des trop nombreux contractuels non-fonctionnaires. Or, si la réduction de la précarité, revendication de longue date du SNESUP, est un objectif fort louable, il faudrait qu'elle soit plus conséquente et effectuée avec les moyens nécessaires, ce qui n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, la perte d'emplois de PRAG-PRCE ne pourra en aucun cas être rattrapée lors de la seconde campagne de mai-juin qui ne concerne que les quelques emplois devenus vacants tardivement et dont les affectations sont soumises à autorisation rectorale ! Elle aura aussi immanquablement des conséquences

concrètes l'an prochain dans les établissements qui devront pourtant redoubler d'efforts pédagogiques pour notamment accueillir les nouveaux bacs STI...

Le SNESUP dénonce cette orientation politique rendue possible par la loi LRU et qui s'inscrit dans une logique de réduction des dépenses publiques, ceci en application du dogme de l'équilibre budgétaire lié au dernier traité européen voté sans l'aval des citoyens et qui confisque aux États et aux peuples les fruits de la croissance et leur souveraineté ! Il invite les collègues et ses sections locales à agir pour d'autres choix, plus ambitieux et plus conformes au service public de qualité que nous voulons. ●





## QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE RECHERCHE DE LA FSU ?

# Entretien avec son président, Gérard Aschieri

→ propos recueillis par Gisèle Jean

La mission de l'Institut est de faire le lien entre la recherche et le syndicalisme.

### Quels sont ses liens avec la FSU ?

L'Institut est statutairement une association qui a un lien privilégié avec la FSU : les membres du CDFN en sont membres de droit, le secrétaire général de la FSU est membre de droit du bureau et l'essentiel des moyens de l'Institut provient de la FSU et de ses syndicats, qu'il s'agisse des moyens financiers ou des décharges de service permettant de fonctionner.

Pour autant, il ne s'agit pas pour l'Institut d'être au service d'une quelconque orientation ou de définir des mandats mais plutôt de fournir aux militants – mais pas seulement à eux – des éléments de réflexion, des problématiques, des analyses dont ils pourront s'emparer pour débattre et déterminer des positions. La FSU entend garantir l'indépendance de l'activité de recherche de l'Institut. Celui-ci s'est d'ailleurs doté d'un conseil scientifique pour veiller à la qualité de son travail et donner un avis sur ses orientations en matière de recherche.

### L'institut n'a-t-il pas évolué vers plus de recherches ?

François Bouillon a beaucoup fait pour organiser le fonctionnement de l'Institut autour d'une recherche indépendante et de qualité. C'est à lui que l'on doit notre fonctionnement actuel en « chantiers », c'est-à-dire en équipes qui travaillent sur une problématique. On en compte aujourd'hui six dont la création et le travail sont soumis à l'approbation du conseil scientifique (voir sur le site leur liste et leur présentation). Nous nous efforçons en même temps de renforcer les liens entre les chantiers des



réunions dites « inter chantiers » qui visent à croiser les approches à partir d'un thème transversal déterminé en commun, l'État, l'École, la Formation Professionnelle...

Ces chantiers sont en nombre réduit et nous aimerions pouvoir en créer de nouveaux, mais nos moyens sont limités comme le sont ceux de la FSU et de ses syndicats.

Enfin nous avons la volonté, toujours dans la limite de nos moyens, d'aider de jeunes chercheurs ou des initiatives. Nous avons ainsi fait le choix d'une aide financière à deux jeunes chercheurs. La formule que nous avions retenue s'est révélée un peu complexe, mais il me semble que l'objectif doit être maintenu, que nous devons apporter notre contribution, même modeste, au développement de recherches dans les domaines qui sont les nôtres.

### De quels outils disposez-vous pour diffuser vos travaux ?

Notre fonction implique que nous nous donnions les moyens à la fois de diffuser ce que produisent nos chantiers et de jouer un rôle de « passeurs » en faisant connaître ce que d'autres disent ou produisent, sans oublier la dimension culturelle.

Pour ce faire nous avons développé une politique autour de quatre axes. D'abord la publication de livres : cela va de « sommes » comme *La Nouvelle École Capitaliste*, aux petits livres de notre collection « Comprendre et agir ». Ils sont publiés auprès d'éditeurs amis, comme Syllepse, la Dispute ou la Découverte. Nous en assurons la diffusion au sein de la FSU et de ses syndicats.

L'Institut s'est également doté d'une revue trimestrielle, *Regards croisés*, construite autour d'un dossier et de pages culturelles souvent originales avec la rencontre d'un artiste.

Pour compléter ces publications et être également plus réactifs nous avons refondu notre site internet ([www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)) et y avons joint une lettre électronique mensuelle dont l'abonnement est gratuit.

Enfin il ne faut pas oublier les débats et colloques. Nous nous sommes donnés les moyens d'organiser au moins une fois par an une journée de débats sur un sujet particulier comme « la grève enseignante », les retraites, l'immigration... sans compter les séminaires de certains chantiers régulièrement ouverts à tous ceux qui sont intéressés et annoncés sur notre site. ●

### CONSOLIDER ET ÉTENDRE LE CHAMP D'ACTION DU CNU

Les élections CNU de 2011 ont confirmé le SNESUP comme première organisation syndicale. Le CNU, seule institution décisionnaire paritaire composée majoritairement d'élus, a pour mission essentielle la gestion nationale des carrières des EC de la Fonction Publique d'État. Le principe constitutionnel de l'indépendance des EC n'autorise un jugement de leurs travaux que par leurs seuls pairs. C'est un grain de sable dans la politique ultralibérale d'atomisation de l'ESR (mise en concurrence généralisée, budgets contraints, précarisation et destruction de l'emploi statutaire, gestion locale de la masse salariale et des carrières).

La mission d'évaluation de l'AERES est l'alibi de destruction de formations et d'activités de recherche pourtant nécessaires. Le CNU associé

au CoNRS, doit s'inscrire dans l'évaluation combinée des formations et des unités. Leurs interactions contribueront, avec le CNESER, à l'harmonisation des diplômes dans un cadre national et au maillage de la recherche sur l'ensemble du territoire.

Pour cela il faut abroger LRU et RCE et récupérer l'argent du crédit impôt recherche et les fonds gérés par l'ANR et l'AERES pour un financement récurrent des formations et de la recherche des universités publiques françaises.

Dans le cadre des Assises, la CP-CNU a un rôle à jouer et, en premier lieu, refuser un des dispositifs du « new public management » : l'évaluation/sanction/modulation, introduit dans le décret de 2009.

**Antonio Freitas**, responsable du secteur CNU

**LA PROFESSIONNALISATION PAR LA RECHERCHE**

# Une voie nécessaire pour faire tomber les idées reçues

→ par Eric Dacheux, Professeur à l'université de Clermont-Ferrand 2, responsable d'une spécialité de master indifférencié

La professionnalisation par la recherche est un moyen de dépasser l'opposition stérile entre recherche et professionnalisation.

Notre métier ne consiste ni à enseigner « une science pour la science » désincarnée ni à transformer nos étudiants en employés conformes aux attentes du marché. Il s'agit, plus que jamais, de former des citoyens capables d'exercer leur esprit critique. Dans une société de la connaissance en émergence, cette formation à l'esprit critique est, non seulement, vitale pour l'avenir de nos démocraties, mais elle est aussi nécessaire si on veut aider nos étudiants à trouver des emplois. Au niveau licence, la recherche de terrain nourrit les interventions des enseignants-chercheurs transmettant un savoir actualisé à des étudiants qui, en se confrontant à la culture scientifique, apprennent à apprendre. Au niveau master, l'initiation à la recherche permet de favoriser un recul critique nécessaire à toute fonction d'encadrement et forme un apprentissage in vivo de la conduite de projet. Au niveau du doctorat, la recherche est le passeport professionnel du doctorant. Loin de s'opposer à la professionnalisation, comme

semble encore le penser notre ministère, la recherche est la condition centrale de son effectivité.

En effet, dans un monde aussi interdépendant et incertain que le nôtre, personne, et surtout pas le MEDEF, ne sait quels seront les besoins des organisations économiques (entreprises, coopératives, mutuelles, etc.), dans les dix

ans qui viennent. La plupart des employés du privé devront changer plusieurs fois d'employeurs et de métiers. Dans ces conditions, la capacité d'apprendre à apprendre sera un critère essentiel pour trouver un travail. De même, les cadres dirigeants devront, face à un événement imprévu, réunir des informations pour

mieux construire les données du problème, choisir des méthodes pour le résoudre, formuler différentes hypothèses de manière claire et équilibrée, etc., autant d'opérations qui sont au cœur du métier de chercheur.

Plutôt que d'opposer master professionnel et master recherche, rapport de stage professionnalisant et mémoire de recherche, mieux vaut faire de la recherche une des conditions néces-

▼  
**Développer l'esprit critique par la formation par la recherche est une nécessité pour sortir de cette société de marché qui nous conduit droit à la barbarie.**  
 ▲



© webeducologique

saires de la professionnalisation. Mener, par soi-même, une recherche originale, ce n'est pas uniquement se faire plaisir - se prouver que l'on est capable de produire du savoir - c'est aussi se donner les moyens de réussir sur le marché de l'emploi. Être capable de travailler de manière autonome sur un sujet complexe en produisant un résultat personnel, c'est prouver sa maîtrise de l'information, sa capacité à innover et à conduire une mission jusqu'à son terme dans des délais impartis. S'il faut, bien entendu, des compétences professionnelles, il ne s'agit plus, dans l'emploi qualifié auquel prépare le diplôme universitaire, de savoir appliquer des recettes puisque ces dernières deviennent obsolètes de plus en plus rapidement. Il s'agit, au contraire, de comprendre la recette pour substituer un ingrédient à un autre et, surtout, d'être capable d'inventer une nouvelle recette correspondant à la situation nouvelle. Gymnastique intellectuelle qui s'acquiert par une initiation à la recherche, combinant approche critique des différentes théories d'un domaine et études empiriques. De même, gérer un budget pour organiser une conférence-débat, rédiger le compte rendu critique de séminaires auxquels on assiste, lire des articles scientifiques en langue étrangère, soutenir sa recherche devant un jury, présenter ses résultats en utilisant les nouveaux outils de communication, etc. sont des actions concrètes qui participent autant au développement de la recherche qu'à la constitution d'un savoir-faire très valorisé dans le monde du travail.

Faire entendre une autre musique



© Université Montpellier 1

Face à un new management qui transforme l'université en une entreprise à produire de la main d'œuvre opérationnelle, face à des étudiants que la peur du chômage métamorphose en clients, exigeant des recettes immédiatement applicables, face à des entreprises concevant le savoir uniquement comme source de profits, il est urgent que nous défendions nos valeurs et notre métier. Déve-



opper l'esprit critique grâce à la formation par la recherche est une nécessité pour sortir de cette société de marché qui, comme l'avait prédit Polanyi<sup>(1)</sup>, nous conduit droit à la barbarie. Mais c'est aussi, et c'est là une chance qu'il faut saisir, la condition même du succès professionnel de nos étudiants. ●

(1) Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.

## « La recherche publique française souffre ! »

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur Recherche

Sur un certain nombre de points, notre constat rejoint celui de l'Académie des sciences. Il s'en sépare néanmoins radicalement sur des aspects non secondaires.

Ainsi commence le rapport de l'Académie des Sciences « Remarques et propositions sur les structures de la recherche publique en France » adopté le 25 septembre 2012. Sur quelques constats et sur quelques propositions, ce rapport conforte nos propres analyses :

- l'empilement des structures imposées à la communauté scientifique aboutit à rendre l'ensemble du système de recherche publique plus complexe et moins cohérent, plus lourd et plus coûteux. Avec une hausse de coûts liés à la gestion bureaucratique de la recherche (ANR, ERC) et une systématisation d'enquêtes ou questionnaires non utilisés (« cimetières à informations ») et chronophages pour les chercheurs ;
- le financement par appel à projets doit être complètement réorganisé vers un financement « équilibré » en crédits de base (jugés très insuffisants), appels à projets blancs et thématiques ;
- l'AERES recueille une belle unanimité contre elle. Elle n'est pas amendable (lourdeur, complexité, coût, inefficacité, « évaluation abstraite et décontextualisée », grilles d'analyse standard, etc.). Il faut donc la supprimer et la remplacer.
- la carrière des chercheurs et enseignants-chercheurs doit être réévaluée pour que les métiers de l'ESR soient attractifs ; le doctorat doit être reconnu dans les conventions collectives ; les comités de sélection ne permettent aucune vue globale et aucun suivi des postes ; la charge d'enseignement est bien trop lourde pour les E-C, notamment dans les premières années, et il faut renforcer CRCT, délégations, décharges, etc.



© Laboratoires Desreux

Globalement, le paysage de la recherche que défend l'Académie est construit sur des pôles d'excellence, avec des recrutements d'excellence, selon la formule des Idex. L'articulation avec les formations est à peine évoquée.

Il est cependant des positions avec lesquelles nous sommes totalement en désaccord :

- « le bilan et l'impact de l'ANR sont clairement positifs ». Comment comprendre alors les critiques de l'Académie sur la complexité des dossiers, minorant l'importance du dossier scientifique par rapport au montage financier, sur la bureaucratie de l'ANR, sur la nocivité de la politique de financement par appels à projets, etc. ? Comment ignorer la précarité générée par les appels à projets ?
- « l'autonomie des universités est indispensable pour que l'université puisse

remplir sa mission ». Sans préciser de quelle autonomie il s'agit. Ce qui n'empêche pas l'Académie de pousser pour que l'autonomie « s'étende à la définition des capacités d'accueil des étudiants, à l'éventuelle sélection des étudiants et aux choix des droits d'inscription », et pour donner plus de pouvoir aux équipes dirigeantes ;

- « l'Académie s'est réjouie du lancement du programme Grands Investissements d'Avenir (GIA) avec les sommes considérables qui y ont été associées ». Sans s'intéresser aux disparités créées, aux dégâts humains et financiers déjà constatés dans nos établissements. ▶▶

► Il en est de même pour un certain nombre de propositions :

- le remplacement de l'AERES par une structure d'évaluation des universités et organismes résultant d'un regroupement du HCR, CSRT et CNESER dans le HCRES, « présidé par un scientifique de haut niveau entouré de personnalités scientifiques reconnues sur le plan international [...] afin de ne pas réitérer les pratiques antérieures avec une représentation syndicale de 50 % » !

- l'évaluation des unités et équipes par des comités « indépendants » constitués par les universités et les organismes. Dans les 2 structures d'évaluation proposées, l'Académie contredit ses propres arguments : le CNU tient sa légitimité de son indépendance à l'égard du pouvoir central et des pouvoirs locaux, indispensable à toute évaluation impartiale (cf. page 26). Ceci est d'ailleurs tout aussi valable pour le CNESER. En quoi les structures proposées, comprenant essentiellement des personnalités nommées, sont-elles légitimes et indépendantes ?

- la mise en place d'une fiche unique d'évaluation pour chercheurs et enseignants-chercheurs, sans que son utilisation soit précisée.

Globalement, le paysage de la recherche que défend l'Académie est construit sur des pôles d'excellence, avec des recrutements d'excellence, selon la formule des Idex. L'articulation avec les formations est à peine évoquée. Le paysage de déserts scientifiques qui en résulte semble bien lointain à nos académiciens sous la coupole de l'Institut de France.

Quelques points font cependant accord et permettent un appui pour continuer à mettre en avant nos revendications : modifier le financement de la recherche pour fortement réduire les appels à projet et augmenter les crédits de base, supprimer l'AERES pour permettre des évaluations transparentes et adaptées des structures, revaloriser les carrières et accompagner cela de mesures destinées à favoriser la recherche comme l'allègement de la charge d'enseignement (le SNESUP revendique 125 heures ETD), les CRCT, délégations, etc. Sur ces points notamment nous devons faire fléchir le MESR. ●

## NOUVEAUX PUBLICS ÉTUDIANTS EN LICENCE

# Porter l'exigence d'autres conditions de réussite

→ par Gérard Lauton

La réunion d'octobre des Assises en Île de France sur « Réussite des étudiants » a donné lieu à un débat contradictoire. Les progrès passent par une prise en compte des profils divers des bacheliers.

Le SNESUP a consacré une *Fiche SNE-SUP Assises à la Réussite en Licence*<sup>(1)</sup>.

Un débat des Assises en Île-de-France (Créteil) a porté sur la diversité des publics étudiants et sur les conditions de réussite des bacheliers techno ou pro. Pour certains, ils n'ont pas leur place en licence, sauf lourde mise à niveau préalable, et doivent s'adresser aux IUT et STS. Mais les flux de ces bacheliers dépassent notablement les capacités d'accueil dans ces filières<sup>(2)</sup>, et le bac technologique a désormais pour vocation la poursuite d'études.

L'université doit prendre sa part dans l'accueil de ces jeunes en licence. Le SNESUP propose à cet effet des parcours diversifiés. La CPU a plaidé dans ce sens lors d'un colloque en mai 2011<sup>(3)</sup>. Reste à préciser les attendus de tels parcours offerts dans les mentions les plus congruentes aux acquis de ces jeunes. Les expériences de cursus de type STPI<sup>(4)</sup> ont mis en relief des atouts favorables d'un parcours L1-L2 adapté :

- un parcours conçu pour amener ces bacheliers à pouvoir réussir une année L3 ;
- une démarche pédagogique partant de leur profil (éléments de réussite, acquis, goûts...) ;
- des contenus revus en allant de l'objet vers le concept ;

- des disciplines technologiques permettant d'y réinvestir les acquis du lycée ;
  - une interdisciplinarité étendue (activités, évaluations, projets) ;
  - une activité expérimentale dès le début comme appui à l'acquisition des concepts ;
  - des activités intégrées dans une pédagogie de projet ;
  - une évaluation positive des acquis organisée au plus près de ces activités.
- L'un des paradoxes à dépasser dans un tel projet est de faire construire par des universitaires ayant suivi la voix « royale » un parcours adapté à des jeunes dont l'histoire, le profil et les acquis sont très différents des leurs. Cela suppose de notre part un engagement militant dans la lutte contre l'échec et une démarche positive de prise en charge de ces bacheliers. Il serait utile de faire connaître les expériences de tels parcours et le rôle du syndicat dans leur mise en place.

(1) En ligne sur <http://snesup.fr>.

(2) Les places sont des postes de travail. La part des bacheliers techno et pro devrait augmenter.

(3) Il faudra compter sur ces profils pour l'objectif de 50 % d'une génération diplômés du supérieur. Aujourd'hui, les bacs généraux ne représentent que 35 % des bacheliers [...] Il va falloir recruter et faire réussir les bacheliers professionnels et technologiques » (extraits).

(4) Sciences et Techniques pour l'Ingénieur.



© CNES

# Europe, le temps des mobilisations

→ par Marc Delepouve, secrétaire national, responsable du secteur international

Dans son appel fondateur, l'Alter Summit s'élève contre les politiques anti-démocratiques de l'Union européenne et exige un autre modèle.

Le Forum social européen (FSE) était né à Florence, en 2002. L'événement avait pu susciter un certain enthousiasme. Les débats avaient été riches, les participants étaient plus de 50 000, et de toutes les générations. La manifestation de clôture avait rassemblé plus d'un demi-million de personnes dans les rues de la cité toscane. Dix ans plus tard, après avoir décliné progressivement, le FSE n'est plus. Il a connu sa dernière et sixième édition en 2010, à Istanbul.

Cependant, la nécessité d'une autre orientation de l'Union européenne (UE) n'a pas faibli. Bien au contraire, face à la mise en place d'une politique d'austérité à l'échelle européenne, face à l'accélération de la dégradation de l'environnement et face à l'intensification des conflits géopolitiques, cette nécessité s'est amplifiée et présente plus que jamais un caractère d'urgence.

Le FSE ayant démontré son incapacité à œuvrer à la construction de rapport de force, depuis 2008, sous le vocable technique de Conférence sociale conjointe, des organisations syndicales et associatives aux échelles nationale et européenne travaillent à la mise en place d'un nouveau cadre européen. Parmi les organisations françaises se trouvent trois syndicats CGT, FSU et Solidaires, ainsi qu'Attac, Copernic, la LDH...

La Confédération européenne des syndicats (CES), dont en 2008 la prise de distance par rapport aux politiques européennes était amorcée, a d'emblée soutenu l'initiative, mais sans s'y impliquer



Les dirigeants européens tirent profit de la crise actuelle pour imposer un ordre néolibéral antinomique avec l'idéal d'une Europe démocratique, sociale, écologique.

réellement. Aujourd'hui, les syndicats membres de la CES étant pour la plupart entrés dans une opposition aux politiques de l'UE, la CES prend une part active dans la Conférence sociale conjointe (CSC), en particulier dans sa démarche Alter Summit (Sommet alternatif) lancée au printemps 2012.

L'Alter Summit est un cadre ouvert, animé à la fois par la CSC et par un comité de coordination. Toute organisation syndicale ou associative qui le souhaite peut s'y joindre, à condition d'être en accord avec l'Appel fondateur (accessible à l'adresse : [www.altersummit.eu](http://www.altersummit.eu)) dont voici des extraits :

« Nous assistons aujourd'hui à un tour-

nant historique majeur dans l'Union européenne. Les dirigeants européens [...] tirent profit de la crise actuelle pour imposer un ordre néolibéral antinomique avec l'idéal d'une Europe démocratique, sociale, écologique » et, en guise de conclusion : Nous disons « c'est assez ! ». Nous n'acceptons plus ces politiques. Elles bafouent la démocratie; elles ont d'ores et déjà plongé l'Europe dans une crise économique particulièrement grave. Elles réveillent les démons xénophobes que la création de l'Europe avait en principe vocation à éradiquer. Nous voulons améliorer le modèle social européen et défendre les peuples, et non les banques, les grandes entreprises et leurs principaux actionnaires. Cela demande d'autres politiques, ce qui suppose de revoir aussi les institutions et les Traités : pas dans le sens d'un durcissement du néolibéralisme punitif, mais au contraire pour reconquérir la démocratie. Les alternatives existent. Ce qui manque aujourd'hui, c'est un rapport de forces pour concrétiser ces alternatives ».

Le secteur international du SNESUP, via celui de la FSU où il est actif, est impliqué dans cette démarche Alter Summit et a participé aux réunions européennes qui en ont vu germer et se développer l'idée.

Des actions concrètes sont en cours d'élaboration. Par les différents canaux de communications de notre syndicat, vous en serez tenus informés et serez appelés à y contribuer. ●

## LE CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES DE 2012 À ALGER

Le CE de la FMTS s'est tenu à proximité d'Alger en septembre dans les locaux de l'Unité de Développement des Équipements Solaires (UDES). Cette unité fait partie du Centre de Développement des Énergies renouvelables (une des EPST créées à la fin des années 80). Témoin de la diversité d'organisation des chercheurs et universitaires algériens, le comité local d'organisation était piloté par les SG du SNCP (Syndicat National des Chercheurs Permanents, affilié à l'UGTA – Union générale des Travailleurs algériens) et du CNES (Conseil National des Enseignants du Supérieur, autonome, créé au cours des années d'« ouverture » consécutives à la révolte de la jeunesse en 1988).

Outre le CE proprement dit, s'est tenu un séminaire intitulé « La Recherche Scientifique dans les pays en voie de développement : quels objectifs, quelle organisation, quelle

politique ? ». Les débats, notamment celui concernant la stratégie, ont développé notamment 3 thèmes : la sous-estimation du changement climatique provoqué par l'activité humaine, la persistance et le développement de l'acceptation du recours à la guerre comme résolution des problèmes politiques et le développement de l'intolérance et de l'obscurantisme, y compris dans les pays qui se considèrent comme les plus développés, en insistant sur les défis pour la FMTS et ses organisations affiliées. Les principales décisions ont concerné le développement international de la FMTS : de nouveaux statuts introduisent un secrétariat beaucoup plus international, déjà mis en place cet automne. Il a été décidé d'organiser la prochaine assemblée générale statutaire à Moscou, l'an prochain.

Jean-Paul Lainé

# ENTRETIEN AVEC **Frédéric Maguet**

**secrétaire général du SNAC**

Avec un programme culturel se limitant à un catalogue d'intentions, le Parti socialiste se montre incapable de penser le lien entre la culture administrée et la société. Un budget en baisse n'est pas de nature à apaiser les craintes.

**Le changement de gouvernement a amené des modifications de la politique culturelle. Peux-tu nous en parler ?**

L'équipe que met en place Aurélie Filippetti est composée de gens qui ont une certaine idée du service public, mais leur marge de manœuvre reste faible. La « politique culturelle » comprend trois missions fondamentales – aide à la création, sauvegarde du patrimoine et démocratisation culturelle – impulsées par Malraux à partir d'une vision globale de l'action de la puissance publique pour la formation et l'émancipation des citoyens. On peut être critique vis-à-vis de tel ou tel aspect de cette politique mais on ne peut pas mettre en doute la cohérence de la vision d'ensemble dont il était porteur. Aujourd'hui, le programme culturel du Parti socialiste est un catalogue d'intentions souvent louables, mais sans aucun souffle et sans la hauteur de vue nécessaire pour penser un rapport global entre la culture administrée, qu'il s'agit de piloter politiquement, et la société. Son point focal est l'économie numérique, certes centrale dans le débat actuel, mais qui ne permet pas, à elle seule, de dessiner une politique. Le grand absent, en revanche, est le patrimoine.

**Le budget de la culture est touché par la politique d'austérité. Peux-tu nous préciser les conséquences sur les personnels et le service public ?**

Pour la première fois, un gouvernement de gauche annonce au niveau du projet de loi de finances un budget en baisse pour la culture. Ce manque de combativité augure mal des arbitrages qui ne manqueront pas d'avoir lieu durant le débat parlementaire. La poursuite des suppressions de poste est confirmée. Autant dire que, les services étant déjà exsangues, la confirmation d'un tel scénario verrait l'arrêt définitif de pans entiers de nos missions. On continue à s'acheminer vers la formule d'un service public culturel réduit à ses cadres scientifiques et administratifs et assuré par des prestataires privés.



Il n'existe à ce jour aucun plan global ni aucune vision politique de ce que pourrait être une nouvelle décentralisation culturelle

**La recherche est une des missions du ministère de la culture. Les grandes orientations du gouvernement ont-elles des répercussions sur le développement de la recherche ?**

Le MCC abrite en effet une importante activité de recherche<sup>(1)</sup>. Or en 2012, l'enveloppe recherche a été la seule réduite dans un budget légèrement en hausse ; et dans le PLF 2013, elle ne fait pas partie des secteurs sanctuarisés. Il est donc de plus en plus difficile de faire de la recherche et, au quotidien, les scientifiques sont accaparés par des tâches administratives. Les archéologues de l'INRAP constituent le parfait exemple d'une recherche de haut niveau qui se poursuit malgré tout, dans des conditions rendues ardues par les politiques actuelles. Que ce soit la course au rendement, qui diminue les quotas de jours consacrés à la rédaction des rapports de fouille, la politique RH qui tend à précariser les personnels, ou la mise en place, ces dernières années, d'une concurrence privée, les conditions sont telles que, dans ce domaine comme dans d'autres, le maintien d'un haut niveau de résultats scientifiques a trop souvent pour prix la santé des agents.

**Le transfert des compétences en matière de culture aux collectivités locales a-t-il permis de développer les actions de**

**conservation du patrimoine et de mise à disposition du public ?**

La réponse est négative. Bien loin des grandes actions qui ont fondé la décentralisation culturelle des années 1960, la décennie qui vient de s'écouler a vu deux types de transferts – missions et monuments – dont l'opportunisme n'a en aucun cas amené une amélioration du service public. S'agissant des missions, prenons le cas de l'Inventaire général transféré aux régions en 2007. Le résultat est très contrasté d'une région à l'autre, à la fois quant aux conditions de travail des agents et au traitement des dossiers. On note quelques exemples d'amélioration, mais l'excessif

désengagement de l'État ne maintient même pas un niveau minimum de contrôle en termes de cohérence. Ainsi, à l'heure où les collègues sont contraints de se débrouiller pour conserver des contacts par un biais associatif, il est clair que l'ambition d'un Inventaire général au niveau national est définitivement enterrée. Pour ce qui est des monuments, une liste de 176 sites a été établie en 2004, mais les collectivités, peu soucieuses de se voir confier ce dont l'État ne voulait pas, n'ont fait une demande de transfert que pour 65 d'entre eux. Exemple de transfert réussi, le Haut-Koenigsbourg est l'arbre qui cache la forêt car ce monument très rentable figurait sur la liste par suite d'une intense activité de lobbying local. Mais d'une manière générale, les transferts constituent un jeu de dupes dans lequel l'État tente de s'exonérer de ses responsabilités et où les collectivités sont trop souvent le lieu de jeux d'intérêts privés parfaitement mercantiles. Il n'existe à ce jour aucun plan global ni aucune vision politique de ce que pourrait être une nouvelle décentralisation culturelle. ●

*Propos recueillis par Michelle Lauton*

(1) Il participe du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ». L'accord cadre MCC-CNRS, renouvelé en mars 2012, concerne 92 unités.

# Entretien avec Abderrahmane Bouchène

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, les éditions La découverte et les édition Barzakh (Alger) publient, simultanément en France et en Algérie, une passionnante histoire de l'Algérie à la période coloniale.

**En quoi la guerre d'indépendance peut-elle être considérée comme un frein à une bonne connaissance de l'histoire algérienne ?**

L'hypertrophie de la production historique sur la guerre d'indépendance résulte de l'impact de cette guerre, de ses conséquences intérieures et de ses séquelles dans les deux pays. En France, l'histoire de la colonisation s'est effacée au profit des études sur la guerre d'Algérie avec une production éditoriale considérable, pendant et après la guerre. En Algérie, l'histoire de la guerre de libération a été très tôt perçue comme un enjeu de pouvoir ; elle a estompé le rôle antérieur du mouvement national et fait table rase du passé considéré surtout comme passé colonial, occultant ainsi l'histoire longue du pays. Pourtant, l'histoire de l'Algérie à la période coloniale n'a été qu'une étape dans la longue histoire du pays. La « légitimité révolutionnaire » sur laquelle se sont assis tous les pouvoirs successifs depuis 1962 a développé une histoire officielle qui a mis un frein à toute recherche historique sérieuse.

**Vous faites commencer la « prise de possession » de l'Algérie en 1880 et non en 1870. Pouvez-vous expliquer les raisons de ce choix ?**

L'ambition de l'ouvrage est de rendre plus lisible la complexité des événements de la période coloniale, d'où une périodisation somme toute quelque peu arbitraire, surtout au regard des populations



algériennes qui ont vécu la violence coloniale dans sa continuité, de bout en bout. La résistance armée à la conquête ne s'achève pas avec l'échec de l'insurrection de la Kabylie de 1871 ; elle se poursuit encore avec l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh jusqu'au début des années 1880.

**Vous vous demandez si la France ne serait pas encore « malade de l'Algérie ». Si oui, quels sont les principaux symptômes de cette maladie ?**

Une histoire conflictuelle commune aussi longue entre les deux pays n'est pas facile à assumer tant par les pouvoirs politiques que par les sociétés. Côté français, il est étonnant de constater qu'il aura fallu attendre la loi du 18 octobre 1999 pour que les autorités françaises acceptent de qualifier les « événements d'Algérie » de « guerre d'Algérie ». De même qu'il est étonnant qu'une loi, celle du 23 février 2005, en vienne à célébrer « les aspects positifs de la présence outre-mer notamment en Afrique du Nord ». Côté algérien, on se crispe encore sur l'histoire-ressentiment et on continuera à l'instrumentaliser. Combien de temps encore les relations entre les deux pays resteront-elles prisonnières de postures officielles et de langue de bois ? Et pourtant, cinquante ans après, les deux sociétés civiles semblent être en attente de nouveaux rapports, plus libérés et plus sains entre les deux pays. ●

*Propos recueillis par Alain Policar*

## Le CNRS sous Vichy

→ par Alain Policar

Les documents mis à notre disposition par Michel Blay<sup>(1)</sup> illustrent une histoire assez mal connue. L'introduction de l'auteur, brève et incisive, montre que la recherche ne peut s'exercer sans liberté ni démocratie.

Créé le 19 octobre 1939, le CNRS connaîtra durant la période de la guerre puis de l'Occupation une histoire marquée par la nécessité de se conformer à la nouvelle politique de l'Etat français. Le fonctionnement de l'organisme sera marqué par l'image du chef, héritage des années 1930, et celle du technocrate, qui commence à se mettre en place.

Lorsque Charles Jacob est nommé à sa tête, sa mission est de remettre l'institution en ordre afin qu'elle serve au redressement national, tel que le conçoit le maréchal Pétain. Il s'agit essentiellement d'assurer, sous l'autorité du Chef, une fonction de surveillance de la société. Cette fonction nécessite une lourde bureaucratie « travaillant dans la rigueur des fiches techniques, des enquêtes méthodiques et des études démographiques engendrant courbes de populations et rassemblements ethniques » (p. 13). En tant que « figure centrale de l'ordre hiérarchique et anti-démocratique de l'État français des années quarante » (p. 15), le Chef doit imposer un ordre rigoureux et exercer un pouvoir sans partage. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les recommandations de C. Jacob dans son rapport d'août-décembre 1940, document fondamental mis à notre disposition par Michel Blay (p. 53-165). Son auteur préconise les mesures préalablement exposées en juillet 40 dans un texte particulièrement enthousiaste



à l'égard de l'Allemagne nazie : « Dictatorialement commandée, [elle] s'est équipée, a braqué toute la nation vers la guerre et y est entrée, progressivement avec toutes les chances dans son jeu, finalement l'a menée de façon magistrale ». L'échec de la France, il faut, dès lors, en chercher les causes dans ces « commissions parlementaires où l'on palabre » et dans « l'esprit métèque qui gagne de plus en plus les dirigeants ». C. Jacob saura en tirer les enseignements nécessaires : le 20 mai 1942, le CNRS ne comptera plus aucun juif dans son administration centrale !

Pourtant, bien qu'il se soit rêvé en Chef, C. Jacob incarne plutôt le technocrate, c'est-à-dire celui qui s'entoure d'une « cohorte d'experts bien façonnés pour telle ou telle tâche à l'allure dépotilisée » (p. 21). C'est ce qu'il fera avec zèle jusqu'à son remplacement, le 20 août 1944, par Frédéric Joliot-Curie.

Le point commun entre les deux figures, celle du Chef et celle du technocrate, c'est le sacrifice de la démocratie. Dit autrement, c'est la récurrente tentation de substituer aux conseils et commissions à vocation délibérante, des conseils purement consultatifs, nommés par le pouvoir en place. Une leçon pour notre présent. ●

(1) Président du Comité pour l'histoire du CNRS

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT  
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr)



**ASSUREUR MILITANT**